



**Les financements internationaux pour le
climat après-2012.
Vers une gouvernance locale et
internationale innovante, efficace et équitable**

*Compte rendu de l'atelier 2011 du Réseau Climat & Développement
du 27 juin au 1^{er} juillet 2011, M'Bodiène au Sénégal*



SOMMAIRE

1. DECRYPTAGE DES NEGOCIATIONS CLIMAT ET DE SES ENJEUX POLITIQUES

ANALYSE DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES DE CANCUN A DURBAN **6**

1. Rétrospective sur la conférence de Cancun, 6
2. Rétrospective sur les rencontres de Bangkok et Bonn. 7
3. Les Perspectives et les enjeux pour Durban. 8
4. Quelles suites pour le Protocole de Kyoto ? 9

PERSPECTIVES SUR LES FINANCEMENTS INNOVANTS **10**

5. Quels financements pour lutter contre le changement climatique? 10
6. Perspectives du groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. 12
7. Où se négocient les financements innovants : De la CNUCC au G20 en passant par le G8. 12

PERSPECTIVES SUR RIO +20 **13**

8. Rio+20 : une perspective internationale. 13
9. Rio+20 : expérience du comité de pilotage du PNUE.. 13

DEBAT NOCTURNE 1. RIO+20 : quelle stratégie pour le RC&D ? **15**

2. EXPERIENCES DE L'ACCES AUX FINANCEMENTS INTERNATIONAUX PAR LES MEMBRES DU RC&D

16

RETOUR D'EXPERIENCES DU RESEAU **17**

1. Présentation d'un « Small Grant Project » du FEM sur les questions de pesticides et environnement à Maurice. 17
2. Comparaison entre financements bilatéraux pour la protection des communautés autochtones. 19
3. Financement d'un projet de protection de la biodiversité. 20
4. Expérience d'un financement indirect de la Banque Mondiale. 21
5. Expérience d'un financement indirect UE.. 21
6. Expériences comparées avec FAO avec le PNUD via CC DARE.) 22
7. Quelles leçons peut-on tirer de l'Aide Publique au Développement (APD) ? 22
8. Retour sur le questionnaire sur l'accès aux financements par le RC&D. 24
9. Pistes de réflexion sur les Critères d'allocation des financements. 25

RESTITUTION DES TRAVAUX EN GROUPE **27**

- GROUPE 1. Comment améliorer les processus participatif et l'appropriation communautaire ? 27
- GROUPE 2 . Comment améliorer la prise en compte des femmes et des peuples autochtones ? 27
- GROUPE 3. Comment améliorer l'accès au financements internationaux pour les communautés locales ? 28
- GROUPE 4. Typologie des projets à financer en priorité pour une action locale climat & développement 29

3. GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES FINANCEMENTS CLIMAT	31
<i>PERSPECTIVES POUR LA GOUVERNANCE DU FONDS VERT</i>	32
1. Quelle gouvernance pour le Fonds vert ?	32
2. Principe pour une gouvernance du Fonds vert.	33
3. Analyse et comparaison des Fonds internationaux pour financer les besoins d'adaptation.	34
4. Présentation par le CSE du projet d'adaptation financé par le Fonds pour l'adaptation.)	36
5. Le Fonds mondial pour le Sida, TB et Paludisme est-il un modèle pour le Fonds Vert ?	38
<i>RESTITUTION DES TRAVAUX EN GROUPES</i>	39
GROUPE 1 : Comment garantir l'efficacité de l'accès direct ?	39
GROUPE 2 : Quels critères pour prioriser l'allocation des financements du Fonds Vert ?	39
GROUPE 3. Qui doit gouverner le fonds Vert (gouvernance, prise de décision) et comment garantir la prise en compte des communautés locales?	40
GROUPE 4. Quoi et Comment comptabiliser les financements climat	40
4. EN ROUTE VERS DURBAN (ET JOAL FADIOUTH)	42
<i>JEU DE ROLE</i>	43
<i>VISITE DE JOAL FADIOUTH</i>	47
5. VIE DU RESEAU	48
1. Les initiatives du CAN-Afrique de l'Ouest.	49
2. Quelle stratégie et quelles actions pour le Réseau jusqu'à Durban ?	49
3. Propositions pour la Vie du Réseau..	50
4. Le mot de la fin	51
<i>ANNEXE - PROGRAMME DE L'ATELIER</i>	52

Participants: Mohammed Bouziane (Amis de la Saoura Algérie), Alpha Kaloga (Germanwatch Allemagne), Mawusé Hountondji (JVE Bénin), Krystel Dossou (OFEDI Bénin), Said Hounkponou (IDID Bénin), Eliane Tiendrebeogo (ABTN/DDSE Burkina Faso), Michel Takam (ADEID Cameroun), Ange Benjamin Brida (Enviscience Côte d'Ivoire), Fidèle Anon (JVE Côte d'Ivoire), Alix Mazounie (RAC France), Sébastien Blavier (RAC France), Célia Gautier (GRET France), Kobélé Keita (Guinée Ecologie, Conackry), Hemsing Hurrinag (Dion île Maurice), Farka Maiga (Almade Pelcode Mali), Fanta Bore Guindo (Femnet Mali), Mohammed Saddik (AHE Maroc), Said Chakri (AESVT Maroc), Abdoulaye Issa (EDER Niger), Abdoul Moutari (DEMI-E Niger), Ange David Baimey (RC&D), Claude Iluta (ACDI RDC), Jean-Pierre Beya (Horizon Vert RDC), Emmanuel Seck (Enda Sénégal), Jean-Philippe Thomas (ENDA Sénégal), Cécile Henriot (GRDR Sénégal), Mallaé Diagana et Armelle Nyobe (WWF Afrique de l'Ouest/Sénégal), Birame Diouf (Congad Sénégal), Atoumane Kane (AVSF Sénégal), Tania Paratian (WWF International Suisse), Hindou Oumarou (AFPAT Tchad), Colette Benoudji (LEAD Tchad), Kogbe Yaovi (ANCE Togo), Sandra Freitas (AFHON Togo), Pascal de Campos (Fondation Heinrich Boll), Aissata Sall (Centre de Suivi Ecologique, Sénégal).

INTRODUCTION

Nous avons créé un Fonds Vert à Cancun. Reste à l'opérationnaliser. Le paquet de décisions prises à Cancun fin 2010 a permis de créer le Fonds Vert, demande de longue date du G77+Chine. Ce Fonds a – en principe - vocation à gérer une partie des financements climat promis pour l'après 2012 : jusqu'à 100 milliards USD/an en 2020. La décision de Cancun mandate un Comité de Transition, composé de 40 pays (25 au sud, et 15 au nord), pour esquisser l'architecture du Fonds Vert et présenter ses conclusions à Durban.

Nous avons créé un Fonds Vert parce que l'existant ne répond pas à nos besoins. Si le G77 a longtemps plaidé pour la création de ce Fonds multilatéral, c'est parce que l'existant est souvent insuffisant, fragmenté, lent, inefficace et inéquitable. Le Fonds Vert doit innover et surtout, ne pas répliquer les mêmes erreurs. En même temps, le Comité dispose de peu de temps (8 mois d'ici Durban). Il est aussi sous pression des banques multilatérales et bilatérales de développement qui militent pour imposer leur modèle traditionnel. C'est pour cela que la société civile doit s'impliquer dans la réflexion autour du Fonds Vert et nourrir les travaux du Comité. Il a – plus que jamais – un rôle à jouer en tant que contre-pouvoir et en tant qu'expert.

Le Réseau a une expertise inestimable sur la finance climat via ses expériences sur le terrain. C'est dans cette perspective que le Réseau a choisi de concentrer ses forces vives sur la gouvernance des financements climatiques cette année. Vos expériences de financement – via vos projets de terrain - sont précieuses. Ce sont ces expériences que nous souhaitons recueillir dans ce questionnaire. Il permettra de préparer au mieux l'atelier de Mbodiène, il permettra aussi d'identifier des intervenants sur les différents sujets. Enfin, il constituera une base d'information pour la publication du Réseau. Comme chaque année, la publication a vocation à s'appuyer sur les expériences des membres du Réseau pour ensuite élaborer des messages partagés par tous, et destinés aux décideurs locaux, nationaux et internationaux.

La question de la gouvernance à l'ordre du jour de l'atelier 2011 du Réseau francophone Climat & Développement. Au regard de l'importance du Fonds Vert dans les négociations mais également dans les années à venir, le Réseau a choisi d'axer sa réflexion autour des principes de gouvernance qui devraient sous-tendre l'action du Fonds Vert. Parce qu'il ne s'agit pas de réinventer la roue mais de s'appuyer sur l'existant, le Réseau francophone s'est appuyé en premier lieu sur son expérience et son analyse des financements internationaux pour élaborer des recommandations à l'intention du comité transitoire du Fonds Vert et des décideurs politiques.

Le cinquième atelier annuel du Réseau Climat & Développement s'est déroulé du 27 juin au 1^{er} juillet 2011 à l'hôtel Laguna Beach à Mbodiène (Sénégal). Ont participé à l'atelier une quarantaine de membres du réseau en provenance de l'Algérie, de l'Allemagne, du Benin, du Burkina, du Cameroun de la Côte d'Ivoire de la Guinée de la France du Mali du Maroc du Niger du Tchad du Togo du Sénégal, de la RDC et pour la 1^{er} fois de l'île Maurice. Aussi quelques ONGs externes étaient présentes. La liste des participants est jointe en annexe.

1. DECRYPTAGE DES NEGOCIATIONS CLIMAT ET DE SES ENJEUX POLITIQUES

ANALYSE DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES DE CANCUN A DURBAN

1. Rétrospective sur la conférence de Cancun, Mawusé HOUNTONDI (JVE Bénin).

Dans son intervention, le présentateur a rappelé les cinq attentes de la conférence de Cancun (et en particulier celles du RC&D) et les résultats qui ont été obtenus.

Les attentes étaient les suivantes

- Cancun devait donner un nouveau souffle aux négociations et montrer que l'ONU était bel et bien en vie, capable d'accoucher, sinon d'un accord global, de décisions consensuelles importantes ;
- Cancun devait tracer la voie vers cet accord mondial sur le climat qui devrait permettre de limiter l'augmentation des températures mondiales bien en deçà de 2°C d'ici la fin du siècle.
- Cancun devait permettre de sécuriser une seconde période d'engagement post KP (post 2012) ;
- Cancun devait fixer les règles pour la vérification et le contrôle international des actions et du soutien aux PED pour faire face aux CC
- Cancun devait définir et adopter les contours d'un Fonds vert climat juste et équitable, suite à la promesse (vague) de Copenhague.
- Enfin Cancun devait permettre de cueillir quelques fruits mûrs sur les sujets de la déforestation tropicale (REDD), l'adaptation et sur le transfert de technologies.

Les résultats mitigés.

- Cancun a au moins réussi à restaurer la confiance dans le processus onusien en obtenant que les 192 pays approuvent les décisions prises, loin de l'accord à 15 pays arraché à Copenhague.
- Elle s'est également distinguée par la création du Fonds Vert, attendu depuis de nombreuses années par le G77. Sans oublier que tout reste à faire pour opérationnaliser le Fonds.
- A été réaffirmé l'engagement des pays développés à mobiliser 100 milliards USD par an d'ici 2020. Mais sans lier ces 100 milliards à des sources de financement spécifiques.
- Sur les financements précoces, une amélioration sur le point de la transparence : les pays sont obligés de soumettre un rapport sur les décaissements effectués auprès du Secrétariat de la Convention.
- La question des engagements de réduction des émissions n'a pas avancé : le fossé entre engagements politiques et réduction imposée par la science ne cesse de s'accroître. On a acté la nécessité de maintenir le réchauffement sous 2°C mais les engagements pris placent la planète sur une trajectoire de 3,5°C ou pire encore. Il n'a pas eu d'avancement non plus sur la forme légale de l'accord post-2012 ;

- Les pays industrialisés ont échoué à adopter formellement des objectifs de réductions. La durée de cette 2^{ème} période n'a pas été tranchée et repoussée à la COP17.

En conclusion, M. Hountondji a indiqué que la route reste longue pour inverser la tendance et préserver le climat et qu'il est important que des actions ambitieuses au niveau local et national viennent renforcer le processus onusien.

2. Rétrospective sur les rencontres de Bangkok et Bonn. Sandra Freitas (AFHON Togo)

Cette communication avait pour objectif d'analyser en détail des récents développements obtenus lors des négociations à Bangkok et à Bonn, suite à la COP16 à Cancun.

Rappelant le **contexte post-Cancun**, Sandra a précisé que le succès de Cancun est un succès mitigé, car si les négociations ont avancé d'un point de vue institutionnel, elles ont écarté les vraies questions. La question principale après Cancun reste l'agenda à définir pour Durban. A ce niveau elle a indiqué qu'il serait indispensable de mettre l'accent sur les questions de fonds, notamment les questions liées à la mise en œuvre des décisions déjà adoptées.

Parlant de l'agenda pour Durban, elle a insisté sur l'opérationnalisation des institutions créées et des processus lancés à Cancun sur l'adaptation et l'atténuation, et au-delà l'avancement sur les questions non résolues. La multiplicité des questions non résolues rend difficile la définition claire d'un agenda pour Durban. Certains pays veulent rester avec l'Accord de Cancun alors que le G77 veut aussi rediscuter l'agenda en fonction du Plan D'Action de Bali. Les PED sont d'accord pour l'opérationnalisation mais souhaitent rediscuter des questions non-résolues comme le contenu-même de l'adaptation, le MRV/ICA et les engagements de réduction plus ambitieux que ceux actés à Copenhague. Il faut souligner qu'il n'y a aucune évolution sur les sources de financement et que le Fonds Vert risque de rester vide. L'enveloppe financière est insignifiante : 100 milliards là où les PED demandent 6 fois plus.

Pour ce qui concerne **la session de Bonn**, l'oratrice a présenté la situation concernant l'adaptation, l'atténuation, les NAMAs, la finance, les technologies et le renforcement des capacités.

Abordant la question de l'adaptation, elle a rappelé qu'il a été clarifié que le comité pour l'adaptation sera sous l'égide de la COP, mais des divergences demeurent concernant la taille et les fonctions du comité. Les pays développés ne veulent pas financer les plans des pays non-PMA parce que, selon eux, ces pays ont déjà plus accès aux financements climatiques, mais les pays non-PMA ne l'entendent pas de cette oreille car ils affirment que les PMA ont déjà bénéficié des financements PANA.

Au sujet de l'atténuation, on note des lenteurs dans les négociations sur la suite du Protocole de Kyoto. Sous le LCA, on discute des engagements de réduction pour l'ensemble des pays développés, et non pas seulement les membres du KP. Les PED ne veulent pas s'engager tant que les pays industrialisés ne sont pas engagés fortement et vice-versa. On n'y parle pas d'obligation mais d'action et d'engagement. Avant, on avait une approche *top-down* : on définissait les objectifs de réduction nécessaires pour maîtriser le réchauffement et ensuite on répartissait l'effort entre les pays. Aujourd'hui, on a l'approche inverse dite *bottom-up* : les

pays proposent les objectifs nationaux et ensuite on additionne pour voir quel objectif global on est capable d'atteindre. Avec cette méthode, on se dirige actuellement vers un réchauffement à 3 à 4°C, a précisé Sandra.

Quant aux NAMA, elle en distingue deux types : les NAMAs qui sont des actions volontaires sans soutien financier, et les NAMA dont les actions nécessitent l'appui financier des pays industrialisés.

Concernant la finance, la question des sources n'a pas été discutée. Le Groupe Afrique à Bangkok avait demandé de mettre cette question à l'agenda, mais l'agenda obtenu était très vague et n'a pas permis de discuter des sources.

Sur les technologies, 20 pays pilotes avaient été choisis à Poznan pour élaborer des TNA (Stratégies nationales pour la Technologie). Le FEM a été autorisé à financer une 2^{ème} phase pilote pour ces plans technologiques pour l'adaptation.

Le renforcement des capacités demeure un sujet indépendant et isolé pour l'instant. La question se pose sur l'approche à adopter: transversale ou nouvelle institution ?

Pour terminer, Sandra a fait remarquer que ce qu'on peut attendre de **Durban** n'est pas tout à fait clair. Il existe des problèmes concernant les budgets pour organiser les prochaines rencontres ; le leadership sud-africain est critiqué pour sa faiblesse ; la question de la participation de la société civile reste très discutée, a-t-elle conclu.

3. Les Perspectives et les enjeux pour Durban. Ange Baimey (JVE Côte d'Ivoire).

Dans son intervention, M. Baimey a présenté l'état des lieux des négociations, les enjeux de la COP 17, les perspectives pour Durban et les actions à mener.

Faisant l'état des lieux des négociations, le présentateur a affirmé que le processus actuel de négociation est au ralenti et qu'on court le risque de se situer sur une trajectoire d'émissions au-delà de +2°C, probablement +4°C. Les financements précoces sont en souffrance.

M. Baimey a poursuivi sa communication en rappelant les enjeux de la COP17 qui concernent pour l'essentiel :

- la forme juridique à donner à l'accord post 2012 avec notamment la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto ;
- la mise en œuvre des accords de Cancun ;
- la prise en compte des points non traités à Cancun et la discussion sur les questions relatives aux sources de financement, l'agriculture, etc.

En résumé, il y a peu d'attentes de Durban (hormis sur le protocole de Kyoto) ; a-t-il ajouté.

Les perspectives 2011 portent sur l'opérationnalisation des nouveaux mécanismes, à savoir :

Le Fonds Vert. La création du fonds vert pour le climat est une avancée importante; cependant plusieurs sujets importants sont en débat: Pour abonder ce fonds, certains évoquent des sources bilatérales, multilatérales ou autres. Mais la position du RCD est que ce Fonds provienne en majorité des sources publiques. Plusieurs questions restent en suspens concernant le fonds vert : comment se fait la gouvernance de ce fonds? Comment

se fait l'allocation des financements? Pour qui et pour quoi? Quel rôle pour la société civile tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du Fonds?

Le mécanisme pour la technologie. Alors que ce sujet en débat était assez bien avancé à Copenhague (les négociateurs avaient même presque atteint un accord), on a assisté à une rupture de cette dynamique. Ce mécanisme, placé sous l'égide de la Convention se replace au cœur de la thématique du transfert de technologie avec comme élément; un comité exécutif pour la technologie et un centre et réseau pour les technologies liées au climat.

Le système de suivi et de transparence (MRV). Pour Durban, il faudra discuter de la mise en place des deux mécanismes de la COP 16 à savoir, le MRV (Measuring, Reporting and Verification) et ICA, (International Consultation and Analysis).

Le cadre pour l'adaptation. Cancun a validé l'établissement d'un cadre international pour l'adaptation qui vise à mettre en cohérence et en synergie les actions d'adaptation. Il faut donc en 2011 discuter des financements à long terme pour permettre l'efficacité de ce cadre.

Des avancées sur les NAMAs et de la REDD+. Les questions des NAMAs et de la REDD+ devront être débattues. Au niveau des NAMAs, les pays en développement doivent réaliser sous l'égide de la Convention un atelier pour détailler les engagements de leur part et recueillir le détail des soutiens techniques et financiers promis. Pour la REDD, il faudra rendre effective la pleine participation des peuples autochtones et des acteurs locaux; adopter une gouvernance souple et fiable du financement de la REDD et veiller à ce que la source de financement provienne du public.

Le présentateur a conclu sa communication en soulignant qu'il reste encore une longue route à faire. Pour cela, une séance de négociation officielle est prévue pour fin septembre et des réunions en dehors du processus officiel.

4. Quelles suites pour le Protocole de Kyoto ? Kobelé Keita (GUINEE ECOLOGIE, Conackry).

En introduction, M. Keita a rappelé certains les principes de la Convention, l'historique du Protocole de Kyoto, son article 3, les enjeux et la position des différents groupes.

S'agissant des suites pour le protocole, le présentateur a indiqué que sur les mécanismes de flexibilité, l'EU et la Nouvelle Zélande pensent que même en l'absence de la 2^e période d'engagement, les crédits carbone vont continuer. L'UE compte sur sa législation pour assurer la continuité de son ETS au-delà de 2012.

En l'absence d'une 2^{ème} période et d'un mécanisme MDP, on risque de voir se développer des règles bilatérales de marché et il serait difficile toutefois de continuer les mécanismes de flexibilité sans la 2^e période d'engagement. Selon lui, le paquet pour Durban devrait comprendre la composition du protocole et le rôle que doit jouer la 2^e période d'engagement. Il a rappelé que la question de la forme légale a été discutée en consultations informelles présidées par Mme Diouf Sarr en tant que vice présidente du AWG-KP, mais aucune entente n'a été obtenue sur les options légales d'amendement du protocole.

Concernant les formes possibles d'un futur accord, il y a beaucoup de spéculations : un seul protocole applicable à tous les grands émetteurs ? Plusieurs instruments ? PK + un accord dans le cadre de LCA ? PK+COP comme cela se fait actuellement ? PK ouvert aux discussions sur une forme légale ?

Pour conclure, il a rappelé que certaines interrogations se posent concernant la seconde période d'engagement et le réseau doit œuvrer pour transmettre un message fort aux Parties pour les amener à un accord acceptable pour tous.

Pour compléter l'intervention de M. Keita, **Emmanuel Seck** de ENDA a souligné que toutes les Parties n'ont pas les mêmes intérêts ni les mêmes stratégies. Tous les pays industrialisés ont une responsabilité historique et doivent prendre des engagements dans un cadre international. En tant qu'acteurs de la société civile, nous devons mobiliser l'opinion publique pour que le CC devienne une question citoyenne de consommation et de production. Les engagements des Etats auront des répercussions sur les communautés et elles doivent être prêtes à accepter et mettre en œuvre les mesures décidées tout en haut, a-t-il renchéri. Il a également mentionné que la route de Durban est pavée de bonnes intentions et que la société civile a son rôle à jouer.

Débats

La première série des débats a porté sur le décryptage des négociations, notamment sur le niveau de réchauffement qui peut atteindre 4°C selon une étude réalisée par l'AIE, le ralentissement des négociations, la modification progressive de la Convention et le Protocole de Kyoto. Les participants ont insisté que le fait qu'un accent soit mis sur les résultats de l'étude de l'AIE lors des négociations et que la société civile doit se mobiliser fortement d'ici à Durban pour limiter le drame. Il faut maintenant financer ces actions d'atténuation. Selon les participants, il faut rappeler aux pays développés qu'en trichant, en déléguant les efforts, ils créent un monde catastrophique. Il faut que les pays africains soient flexibles à Durban pour sauver le Protocole de Kyoto. Il s'agit également de s'interroger sur la stratégie à adopter vis-à-vis de l'UE. Les ONG poussent l'Union Européenne à accepter une 2^{ème} période pour le Protocole, quoiqu'il arrive. Mais est-ce la bonne stratégie ?

PERSPECTIVES SUR LES FINANCEMENTS INNOVANTS

5. Quels financements pour lutter contre le changement climatique? Alix Mazounie (RAC-France).

Dans l'introduction, la présentatrice a indiqué que les besoins pour financer la lutte contre le changement climatique sont énormes : entre 86 et 109 milliards USD/an pour l'adaptation ; entre 140 et 174 milliards USD/an d'ici 2030 pour l'atténuation et que le passage à un développement sobre en carbone et résilient au CC dans les PED atteindrait 600 milliards USD/an d'ici 2050. Malgré cela, les flux financiers actuels sont très faibles. Seulement 8 à 12 milliards/an tout compris pour l'adaptation et 54 à 70 milliards/an pour l'atténuation alors que l'engagement pris à Copenhague prévoit 100 milliards USD par an d'ici à 2020.

Alix a mis l'accent sur les insuffisances de la seule contribution budgétaire en rappelant la longue histoire de l'APD où on est encore loin de l'objectif réaffirmé au G8 en 2005 de flécher 0,7% du RNB sur l'APD et la difficulté à comptabiliser l'APD de manière transparente. Elle n'a pas passé sous silence la courte histoire des financements précoces qui révèlent une tricherie comptable et la difficulté supplémentaire pour distinguer les financements climat des financements APD. Ainsi, selon la présentatrice, appuyer les engagements financiers

uniquement sur des contributions budgétaires des Etats revient à dire qu'on n'a aucune chance de voir des financements additionnels.

Alix a poursuivi sa communication en définissant un financement innovant comme étant un financement nouveau parce qu'il n'existe pas encore, un financement qui s'inscrit dans la durée et automatique, un financement qui dans l'idéal permet de réformer un système existant, un financement indépendant de la volonté changeante des Etats. En un mot, c'est un financement nouveau et additionnel.

Dans sa communication, l'oratrice a passé en revue quelques sources de financements en présentant leurs principaux enjeux. Elle a énuméré :

- **La vente des quotas d'émissions UE aux enchères** qui, selon la Directive européenne 2009 et le Paquet Energie Climat, permettrait la mise aux enchères d'une partie des quotas alloués aux entreprises sur le marché de permis européen et pouvant générer entre 120 milliards et 180 milliards € durant la période 2013-2020. Les enjeux, c'est que les Etats-membres décident de l'allocation des recettes et que l'UE passe à un objectif de -30% pour générer plus de financements climat.
- **La taxe sur le pétrole des bateaux de fret** car le fret maritime international n'est soumis à aucune taxe actuellement alors que les émissions augmentent de 5% par an et ne sont pas couvertes par le Protocole de Kyoto. Il faut donc instaurer un mécanisme win-win qui permet de maîtriser les émissions et de générer entre 10 et 14 milliards USD/an nets pour lutter contre le changement climatique dès création du mécanisme. L'enjeu est de dépasser le cadre des négociations purement technique pour débattre de l'acceptabilité politique d'un tel mécanisme sous l'égide de la CCNUCC et mis en œuvre par l'OMI puis obtenir un accord de la Chine et des Etats-Unis.
- **La taxe sur les transactions financiers** qui contribuerait à réguler la spéculation sur les marchés ET générerait des financements pour l'APD et le climat. A ce titre, on pourrait obtenir entre 2 et 400 milliards USD à l'échelle mondiale. Les enjeux sont liés à ce qu'il faut taxer et à combien, la difficulté politique à l'appliquer globalement, le fait qu'il dépendra fortement des conclusions du G20 et le besoin de plus d'encouragement des Etats du sud pour pousser les pays développés à flécher les recettes sur le climat et le développement.
- **La redirection des subventions aux énergies fossiles** : on estime les subventions aux énergies fossiles à 312 milliards USD en 2009. L'élimination des subventions aux énergies fossiles rapporterait 8 milliards USD pour lutter contre le changement climatique. Les enjeux à ce niveau la tension sur l'élimination des subventions à la consommation, comment améliorer la transparence des subventions qui sont souvent cachées, exiger à court terme que la Banque Mondiale redirige ces fonds vers des projets plus soutenables et enfin rediriger les subventions pour structurer et développer le secteur des énergies renouvelables.
- **La taxe sur les billets d'avion** qui a initialement été proposée par le groupe des PMA en 2008 et qui pourrait générer entre 8 et 10 milliards USD par an dès 2013 pour financer l'adaptation au changement climatique. Les enjeux consistent à trouver le mécanisme qui permettrait de faire la transition avant la création d'un mécanisme de marché solide par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ; la difficulté de la taxation juste envers les PED et l'engagement volontaire des Etats.

Pour finir, Alix a réaffirmé que les financements peuvent jouer un rôle primordial dans la finance climat et permettre de changer les priorités du Fonds Vert.

6. Perspectives du groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. Farka Maiga (ALMADE PELCODE Mali).

Après un bref rappel sur les réalités du monde à l'avènement de l'initiative de financements innovants, M. Maiga a fait l'historique de l'initiative des financements innovants. Il a souligné que ces financements innovants ont été initiés en vue de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires pour faire face aux enjeux de la crise économique et atténuer ses impacts sur le développement, tout comme l'APD traditionnelle. Il a en outre rappelé quelques dates sur les financements innovants du développement depuis le lancement de l'initiative contre la faim et la pauvreté à Genève Janvier 2004 jusqu'à la dernière réunion tenu à Bamako en Juin 2011.

M. Maiga a ensuite défini le Groupe de travail pour les financements innovants du développement comme étant un forum informel réunissant 63 pays membres, 18 organisations internationales ainsi et 30 organisations non gouvernementales et autres plateformes. Un Secrétariat Permanent siégeant à Paris est l'organe de mise en œuvre des décisions du GP. Il comprend 4 taskforce (taxe sur le flux des finances illicites et les évasions fiscales, sur l'éducation, sur la santé, et sur les transactions financières). La dernière rencontre de fait a abouti à la création d'un cinquième taskforce sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Poursuivant son intervention, l'orateur a présenté les différents types de financements existants, entre autres : les garanties financières d'Etat qui permet à accélérer le développement et la fabrication de vaccins ; les contributions citoyennes privées des individus ou des entreprises ; les mécanismes de marché ; les modes de gestion de dette ou les contrats de désendettement C2D mis en place par la France pour aider les pays bénéficiaires à augmenter l'investissement dans la santé à travers la conversion de dette ; les micro taxes sur les activités mondialisées comme la contribution sur les billets d'avion et le projet de contribution sur les transactions financières.

Avant de finir, l'orateur a fait le lien entre les changements climatiques et les financements innovants pour le développement. Il a souligné que qu'il est nécessaire de prendre des initiatives et prendre en compte les changements climatiques, car ils sont une charge supplémentaire et particulièrement dommageable pour les pays très vulnérables.

7. Où se négocient les financements innovants : De la CNUCC au G20 en passant par le G8. Tania Paratian (WWF International)

Pour introduire sa communication, l'oratrice a rappelé que les financements innovants se négocient sans doute lors des conférences de la CCNUCC. Cependant, la Conférence de Copenhague a montré que la CCNUCC est insuffisante pour le faire, d'où la nécessité d'inclure cette question dans les agendas du G8 et du G20. Elle a montré que les conclusions du G8 tenu en France en 2011 offrent à l'Afrique beaucoup de promesses mais avec peu de moyens. Néanmoins, les conclusions ont été positives pour ce qui concerne les questions de changements climatiques, car réaffirment les objectifs de réduction d'émissions

globales à 50% d'ici 2050 et à 80% pour les pays développés et l'engagement pour un accord contraignant. En termes de Croissance verte et Biodiversité, les conclusions ont été positives mais vagues tandis que pour l'énergie, elles ont simplement été décevantes.

Poursuivant son intervention, Mme Paratian a passé en revue les positions de WWF avant d'insister sur le fait que les décideurs politiques « souffrent de myopie » et ne voient venir que les prochaines élections. Il revient donc à la société civile de leur trouver des « lunettes » adaptées à travers des arguments solides et le lobbying. Pour finir, elle a affirmé qu'il existe un énorme potentiel financier qui doit être exploré, notamment dans les secteurs des transports maritimes et aériens et les transactions financières.

PERSPECTIVES SUR RIO +20

8. Rio+20 : une perspective internationale. Tania Paratian (WWF International)

Après avoir fait une brève historique sur le processus de Rio, Tania s'est penché sur la le rôle joué par WWF. La résolution de Rio+20 a été négociée après la conférence de Copenhague. La présentatrice a expliqué qu'en dehors de Rio+20, il existe d'autres processus parallèles qui devraient aider le processus de Rio afin qu'il y ait la transparence dans les négociations.

En 2008, le Brésil a proposé d'organiser une conférence Rio+20 en 2012. La résolution a été adoptée et propose trois objectifs : (i) susciter un engagement politique en faveur du développement durable ; (ii) évaluer les progrès réalisés et les lacunes et (iii) relever les défis qui font jour. La résolution qui pose la base de la négociation de Rio+20 a été négociée juste après Copenhague.

Concernant les préparatifs pour Durban, la présentatrice a indiqué que le calendrier est très chargé jusqu'à décembre. Mais pour la première fois, il est demandé à la société civile de proposer un draft zéro au plus tard le 1er novembre 2011.

Pour ce qui est de l'économie verte, certains pays pensent qu'il manque le pilier social du développement durable. Pour beaucoup, on exprime la peur du protectionnisme vert.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, plusieurs propositions ont été faites et il y a très peu de propositions concrètes. On remarque qu'il y a une volonté de donner plus de pouvoir au PNUE pour qu'il devienne une agence des Nations Unies, la France de son côté pousse pour une Organisation Mondiale de l'Environnement, le Brésil demande une organisation parapluie tandis que WWF pousse pour une plateforme intergouvernementale et interministérielle. Pour influencer le processus, Ban Ki Moon a mis en place un panel de haut niveau qui a pour mandat de formuler des propositions réalistes pour un nouveau modèle économique. Il est important de convaincre les ministères de s'impliquer dans Rio+20, notamment, en promouvant les emplois verts. Pour terminer, Tania a indiqué qu'il est important d'adapter les discours aux différents acteurs.

9. Rio+20 : expérience du comité de pilotage du PNUE. Hindou Oumarou (AFPAT Tchad).

Après une brève introduction, la présentatrice a fait remarquer que Rio+20 a pour objectifs :

- ✓ De garantir le renouvellement des engagements politiques concernant le développement durable ;
- ✓ D'évaluer les progrès vers les objectifs accordés au niveau international sur le développement durable et relever des défis nouveaux et émergents.

Pour ce faire, le sommet mettra l'accent sur deux thèmes spécifiques :

- ✓ une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et le développement durable et ;
- ✓ une structure institutionnelle qui favorise le développement durable.

Abordant les progrès de Rio+20, elle a relevé la tenue de la conférence de la CSD avec ses 9 Groupes Majeurs, l'utilisation de l'approche transversale et intégrée et l'évaluation de la mise en œuvre de ces approches. Cependant, elle n'a pas passé sous silence les lacunes de Rio+20 qui concerne essentiellement le manque de mobilisation des toutes les couches, entre autres les scientifiques et la société civile.

Poursuivant sa présentation, l'oratrice a énuméré les attentes de l'Afrique face à l'économie verte, à savoir :

- ✓ promouvoir des investissements ;
- ✓ atteindre les objectifs du millénaire ;
- ✓ favoriser la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la capacité de charge des écosystèmes ;
- ✓ développer des approches concrètes à partir des différents secteurs et ;
- ✓ prendre en compte la diversité.

Sur le plan institutionnel, Mme Oumarou a indiqué qu'il faut améliorer le cadre institutionnelle international, régional et national et lier la gouvernance internationale directement à la gouvernance nationale. Hindou également présenté les enjeux des préparatifs en mont de Rio+20 : par exemple, la sémantique du développement durable doit être distillée auprès des grands groupes d'acteurs : la société civile, la communauté scientifique, les collectivités locales et peuples autochtones, la communauté économique et les média. C'est une des priorités du processus de préparation.

Débats.

La deuxième série des débats concernait l'économie verte. Il a été relevé que nous avons de la matière. Cela constitue un avantage compétitif et il faut utiliser ces éléments lorsque nous briefons nos négociateurs. Il existe un lien direct entre transfert de technologies et économie verte. Le terme « économie verte » fait appel aux grands groupes privés « green business ». Il faut les impliquer dans les discussions. En outre, les questions agricoles ne doivent pas être oubliées de l'économie verte. Nous devons nous accorder sur une définition de l'économie verte, et sur un mode de gouvernance. On met économie verte en avant et on ne parle plus de la question de développement durable qui est pourtant fondamentale.

DEBAT NOCTURNE 1. RIO+20 : quelle stratégie pour le RC&D ?

Pendant la soirée, pour faire suite aux échanges sur Rio+20 dans la journée, le Réseau s'était réuni pour définir la stratégie en vue de Rio+20.

Constat.

En tant que Réseau intégrant les enjeux climat & développement, et riche de ses expériences novatrices sur le terrain, le RC&D doit s'impliquer dans les débats autour de Rio+20 et de la définition des nouveaux paradigmes pour un développement durable 20 ans après le sommet de Rio en 1992. Les temps ont changé, il faut bâtir sur nos erreurs et nos bonnes pratiques. Il faut également intégrer la nouvelle donne qui bouleverse fondamentalement nos modes de vie présents et futurs : le changement climatique.

Echanges.

Sur la gouvernance, doit-on envisager une gouvernance mondialisée de l'environnement ? Le problème, c'est que chaque organisation va vouloir garder ses prérogatives. Le PNUE n'a jamais réussi par exemple.

Sur le concept d'économie verte, s'agit-il d'un nouveau terme pour « développement durable » ou d'une régression depuis 1992 ? Certains se sont accordés pour dire que l'économie verte a priori n'intègre pas les 3 piliers constitutifs du développement durable. Nous faisons un pas en arrière au lieu d'enrichir le paradigme de développement durable. L'économie verte serait un concept créé pour que le secteur privé puisse préserver ses intérêts en toute légitimité. Pour d'autres, le concept n'est pas réducteur puisque les questions sociales sont intégrées dans la définition du PNUE. Pour d'autres encore, l'économie verte est synonyme de technologies vertes et donc, une impulsion à la recherche et au développement d'une autre économie. Les échanges suite aux interventions laissent apparaître qu'il serait très utile pour le réseau de se positionner sur le maintien de la question du développement durable comme principale source de réflexion pour atteindre les objectifs fixés depuis 1992. Il est important de ne pas réinventer la roue en introduisant une nouvelle notion en l'occurrence celle de « l'économie verte ». Aussi il est inutile de focaliser les synergies sur son positionnement dans le débat présent surtout que celui-ci ouvre la porte à l'économie de marché. Rio+20 devra être plus large que la question de l'économie verte.

Sur les actions que nous pouvons lancer en tant que Réseau :

- promouvoir une approche dite « éco-systémique » qui inclurait les communautés. C'est l'approche déjà promue par l'UICN.
- réfléchir à comment garantir le droit des gens : question équité, justice, droit des communautés
- Ou alors, adopter une démarche bilan sur les 20 dernières années, évaluer l'état de mise en œuvre des conventions créées en 1992 et identifier les synergies possibles.
- Un travail de remontée d'information en vue de la rédaction de la contribution du Réseau au « Draft Zero » des Nations Unies (à soumettre dès novembre)
- Ou encore, faire un état des lieux des initiatives d'économie verte en Afrique. Repartir des projets de terrain pour montrer qu'on travaille déjà sur l'économie verte.

Actions décidées

- ✓ Note synthétique avec nos idées pour un développement sobre en carbone et en énergie, et résilient aux impacts du changement climatique.
- ✓ Note qui doit être prête pour début septembre : réunion à Bonn de la société civile sur Rio. A diffuser auprès de nos réseaux et ministères, et pourquoi pas, faire l'objet de rendez-vous officiels pour pousser les décideurs à s'impliquer dans la négociation
- ✓ Pour les plus motivés, compilation de retours d'expérience nationales pour faire un bilan prospectif.

2. EXPERIENCES DE L'ACCES AUX FINANCEMENTS INTERNATIONAUX PAR LES MEMBRES DU RC&D

RETOUR D'EXPERIENCES DU RESEAU

1. Présentation d'un « Small Grant Project » du FEM sur les questions de pesticides et environnement à Maurice. Hemsing Hurrynag (DION Ile Maurice)

Le projet avait pour but de répondre à une préoccupation essentielle : comment diminuer l'usage des pesticides dans les cultures vivrières en vue d'une meilleure santé et d'un environnement plus sain ?

Plus spécifiquement, le projet avait pour objectif de mettre en place des trappes (tableaux jaunes) pour capturer en masse les insectes qui minent les feuilles, et de diminuer parallèlement l'utilisation des pesticides et autres produits chimiques par les agriculteurs impliqués dans le projet.

Il s'agissait d'un projet innovateur mais à petite échelle initié par le Ministère de l'Environnement de Maurice et le PAN Maurice (Pesticides Action Network Maurice) dont DION assure la coordination.



Le budget ? Le projet est financé par le FEM-Small Grants Programme (FEM-SGP). Par conséquent, le budget du projet, sans compter les contributions en espèce des planteurs, est de 50,000 US\$. Ce montant constitue le plafond des FEM-SGP. Dans le cas où un projet coûterait plus, il devra être cofinancé. Dans tous les cas, l'organisation et les bénéficiaires doivent contribuer sous forme de temps de travail ou mise à disposition du terrain par exemple.

Les critères d'éligibilité/d'allocation ? L'ONG bénéficiaire ou ONG de tutelle doit être enregistrée auprès du Bureau d'Enregistrement des Associations. L'ONG doit également ouvrir un compte séparé en banque, pour recevoir et gérer uniquement les fonds du projet.

Principes à respecter ? Il a fallu signer un protocole d'accord entre l'UNOPS (UN Office of Projects Services) et l'ONG. Celle-ci doit périodiquement ou régulièrement soumettre des Rapports à l'UNOPS avec des reçus des paiements (originaux) et copie de Carnet de Banque. A la fin du projet, l'ONG doit soumettre le rapport final selon un format établi.

Acteurs impliqués ? le staff local du FEM-SGP, le bénéficiaire (la communauté des planteurs), la coopérative d'agriculteurs, l'ONG (DION – PANeM).

Role de DION ? Dion avait pour mission d'organiser les rencontres entre les acteurs, et de faire le lien avec le bailleur, notamment en organisant des visites de terrain. DION était également chargé de rédiger et soumettre des rapports, d'effectuer les paiements et de gérer les travaux administratifs.

Implication des communautés locales ? Les planteurs ont été rassemblés avec leurs familles pour expliquer dangers des pesticides. Ils ont été d'accord avec la démarche et avaient pour mission de placer des trappes, d'appliquer les graisses et de gérer la maintenance des trappes. Les agriculteurs devaient aussi régulièrement noter les quantités

de pesticide utilisées et à quelles dates, pour permettre un suivi de la consommation des pesticides.

Décision et exécution? Les décisions sont prises par un comité mixte (planteurs, Coopérative, ONG) L'exécution du projet sur le terrain est essentiellement assurée par la Coopérative et les planteurs.

De qui est venue l'idée du projet ?

Le projet est venu de l'ONG Pesticide Network qui lutte contre l'usage abusif des pesticides au niveau local. Mais le projet a été monté en accord avec coopératives qui comprennent les enjeux. C'est certes un projet suscité par l'ONG mais les populations ont été bien impliquées même jusqu'au niveau de la cellule familiale. Mais le constat est qu'il est difficile de changer les habitudes en un an.

Dialogue avec le FEM? Depuis la création d'une antenne FEM à l'île Maurice, DION fait partie du comité de mise en place. Les liens avec le FEM sont donc forts et le projet s'est déroulé dans un cadre de bonne entente. Notamment parce que DION envoyait ses rapports très régulièrement sur le progrès du projet et la gestion financière était bonne. DION a également organisé des visites de terrain pour montrer le projet aux équipes du FEM.

Historique du FEM à l'île Maurice

FEM-SGP a débuté à Maurice en 1995 après Rio. Initialement quatre (4) secteurs s'offraient aux ONG (Biodiversité, Changement Climatique, Protection des eaux et Prévention de la dégradation des terres. Il fallu donc renforcer les capacités des ONG sur les 4 thématiques. Puis entre 2001 et 2002 le FEM a ajouté une nouvelle thématique concernant les POP (Polluants Organiques Persistants) sous lequel s'inscrit ce projet. Aujourd'hui fort de l'expérience qu'elle a acquise auprès des populations le FEM à l'île Maurice mobilise environ 2,5 Million USD contre 500 000 USD (environ 10 projet) à ces débuts.

Difficultés rencontrées? L'ONG s'est vite rendu compte qu'il ne fallait pas compter uniquement sur la bonne volonté – fluctuante – des acteurs. Les planteurs sont devenus progressivement réfractaires, loin des engagements promis en amont du projet. Il est difficile de changer véritablement les habitudes et les traditions ancrées, notamment en ce qui concerne l'utilisation des pesticides. Les planteurs comprenaient très bien l'enjeu sauf que la rentabilité de l'activité vient avant tout. Sur le terrain les planteurs veulent avant tout vendre leurs récoltes au plus vite, au détriment d'un usage rationalisé des pesticides. Du côté de l'ONG, nous comptons également sur le volontariat des uns et des autres mais nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il faut responsabiliser les individus : en distribuant les tâches de manière sérieuse et en indemnisant les volontaires.

Transparence ? Le projet a été mené en toute transparence. Les décisions étaient prises avec l'ensemble des parties prenantes. En ce qui concerne la transparence des financements, les paiements étaient autorisés par le comité de suivi du PANEM/DION et soumis à l'exécutif pour ratification.

Critiques et bonnes pratiques? Nous avons appris que l'action sur le terrain n'est pas facile malgré une bonne préparation sur le papier en amont. Il ne faut pas compter sur les promesses orales des uns et des autres, mais véritablement responsabiliser les bénéficiaires, notamment en allouant clairement les missions dans le projet et ne pas compter sur la volonté collective. Néanmoins il a été constaté une réduction de 2/3 de la quantité de pesticides appliquée.

2. Comparaison entre financements bilatéraux pour la protection des communautés autochtones. Hindou Oumarou Ibrahim (AFPAT Tchad)

AFPAT reçoit essentiellement des financements bilatéraux. S'agissant particulièrement de ce projet, AFPAT avait déjà sollicité les ambassades mais n'avaient pas eu de retour dû peut être au fait qu'ils n'avaient pas été voir la « bonne » personne.

Ambassade de France ? Jusqu'à ce que l'ambassade de France ait envie un jour de travailler avec les peuples autochtones et prenne contact avec AFPAT via le ministère de l'environnement du Tchad. Aucune procédure particulière n'a été requise pour le projet, juste le RIB pour transférer les fonds destinés au projet.

Cette petite expérience nous fait dire que certaines relations peuvent jouer lors de la demande, surtout le contact physique qui aident parfois à créer la confiance. Parmi les autres stratégies que nous avons utilisé : nous avons multiplié les occasions de parler aux medias car les bailleurs gagnent en visibilité. De plus, nous avons également invité les ambassades à visiter le projet sur le terrain : on en retire plus de crédibilité et de confiance car les bailleurs voient où et pour qui leur argent est dépensé. Un film a même produit qui été utile dans la stratégie de pérennisation des financements car ayant permis aux nouveaux arrivants à l'ambassade de France de s'imprégner du projet et le poursuivre.

Ambassade des USA ? Le contact avec l'ambassade des Etats Unis à été créé via l'ambassade de France. Lorsque l'ambassade des USA a manifesté le besoin de travailler avec les peuples autochtones, elle a obtenu notre contact avec l'ambassade de France qui avait déjà travaillé avec nous. D'où l'importance des créer et garder des rapports de confiance.

Ambassade d'Allemagne ? Le financement a été obtenu via une demande de complément aux financements déjà accordés par l'ambassade de France et des USA. Vu que les deux premières ambassades ont acceptés, l'ambassade d'Allemagne a suivi.

Budget ? Concernant la requête auprès de l'ambassade de France, nous avons budgétisé les premières activités du projet (puisque le projet était prévu sur plusieurs années) ensuite nous avons pu poursuivre grâce à l'appui des nouveaux bailleurs.

Critères d'éligibilité ? Les bailleurs bilatéraux (Ambassades) ont des lignes directrices très généralistes. Il est facile de déposer des demandes, mais tout repose sur l'interlocuteur qu'on aura. Très important d'avoir un interlocuteur privilégié et maintenir la confiance.

Difficultés rencontrés ? La difficulté majeure fut au niveau du reporting, aucun document de reporting n'a été transmis par l'ambassade donc AFPAT ne sait pas quelles sont les exigences en terme de communication des résultats. Le manque de capacité humaine des ambassades signifie qu'ils n'ont pas encore trouvé le temps d'expliquer comment présenter la communication sur les financements.

Notre expérience avec les bailleurs bilatéraux montrent que financements bilatéraux se démultiplient une fois qu'on a obtenu un premier accord. Il faut veiller créer et garder la confiance. Les Ambassades ne financent plus les projets qui n'ont pas d'impact palpable sur les communautés. Ils n'aiment plus financer des ateliers ou du renforcement de capacité mais veulent voir résultats sur les communautés. En revanche, ce type de projet représente souvent un micro-financement.

Débats

Ce projet a fonctionné en s'appuyant sur un lien de confiance. Mais pour autant, cela devrait-il se passer ainsi ?

Est-ce que les ambassades ont intégré les changements climatiques à leurs objectifs ? Au Togo par exemple, les ambassades disent travailler selon les priorités du gouvernement qui ne sont pas les Changements Climatiques). Au Tchad, AFPAT travaille en collaboration avec les ministères clés d'où la connexion avec les ambassades. Il y avait aussi des réunions entre ONG, Gouvernement et Ambassades. Il n'est pas souhaitable de travailler en dehors du gouvernement, il faut une collaboration forte. Ce projet a fait d'AFPAT un acteur incontournable quand il s'agit de peuples autochtones. Il est aussi vrai qu'il faut souvent faire coïncider parfois les objectifs des bailleurs et ceux du projet, le cas des changements climatiques et la prévention des conflits avec LEAD Tchad.

3. Financement d'un projet de protection de la biodiversité. Mallaé Diagona (WWF WAMER)

Nom du projet: PA4LP (Protected Area for Living Planet)

Bailleur : Fondation MAVA.

Zone : 5 écorégions

Budget : 2 millions de francs suisse à chaque fois.

Période : 2011 ; 2012 Ext

Objectif : Conservation de la biodiversité en fonction de la stratégie définie par la CBD à Nagoya.



Le changement climatique est le 3^{ème} objectif sur les 20 objectifs définis à Nagoya en 2010. Cela signifie que tout projet climat-biodiversité peut être financé. Grâce à ces nouveaux objectifs, la biodiversité sera intégrée dans les plans stratégiques des pays.

Le projet doit permettre d'augmenter le taux de couverture des projets biodiversité (aires protégées, corridor), d'impliquer le privé en leur donnant plus de visibilité sur les objectifs et stratégies nationales, et de contribuer au « business plan » du secteur privé.

Le projet doit également permettre d'identifier des mécanismes financiers potentiels : telles que l'initiative « lifeweb » créé en 2008 pour faciliter partenariats entre bailleurs de fonds et bénéficiaires. Cette Plateforme permet de consolider les financements biodiversité. Il faut que le Changement Climatique s'inscrive dans politiques des aires protégées.

Processus.

- Le bénéficiaire définit le projet qu'il soumet via le PoWPA (Programme of Work on Protected Area)
- Le lifeweb le transmet aux donateurs
- Le bailleur finance le projet

Au niveau Sous régional

- On a enregistré les manifestations d'intérêt (7 pays de l'UEMOA)
- une table ronde des bailleurs a eu lieu,
- Deux projets : un en Mauritanie pour le renforcement des Aires Protégées et un en Guinée Bissau pour la création d'aires marines protégées)

Débat.

Les initiatives plus programmatiques sont utiles. Les fonds existent mais il faut aller les chercher via des initiatives qui fédèrent. C'est important de respecter priorités des bailleurs mais il est important de plaider aussi pour nos priorités stratégiques en tant qu'ONG et communautés bénéficiaires.

Et quelle implication des communautés locales ? Il y a plusieurs niveaux. Le projet est conçu et montés avec les populations. Ensuite, on va voir les gouvernements, puis on arrive au niveau des bailleurs pour les faire financer et redescend au niveau des populations. Les populations sont parties prenantes de tous les projets. De plus il faut une stratégie forte de communication pour garantir dialogue avec les populations. Malheureusement il très souvent impossible de faire venir les bailleurs là où ils ne veulent pas aller.

4. Expérience d'un financement indirect de la Banque Mondiale. Krystel Dossou (OFEDI, Bénin)

Il s'agit d'une expérience indirecte d'un financement de la Banque Mondiale, via le Ministère de l'Energie au Bénin. Le projet a pour objectif de faciliter la transition vers le gaz butane en ville. Un appel à candidature a permis de sélectionner une ONG par ville avec comme condition la création d'un compte bancaire dédié. OFEDI a obtenu Cotonou. L'ONG a été chargée d'une enquête sur les préférences des ménages : qui sont ceux qui ont un accès précaire à l'énergie ? quels sont les moyens de faire cette substitution ? Pour une question de suivi, OFEDI a rencontré une fois le coordinateur de la Banque Mondiale. Mais en réalité, le projet contient beaucoup d'intermédiaires et la communication est difficile. Les contraintes sont aussi plus nombreuses : il faut fournir des justificatifs trimestriels pour obtenir un décaissement, car celui-ci n'est pas automatique. Le projet oblige également à préfinancer nous-même alors que les capacités de trésorerie d'OFEDI sont souvent réduites. Il est vraiment difficile de travailler avec tous ces intermédiaires financiers.

5. Expérience d'un financement indirect UE. Moutari (DEMI-E, Niger).

Description ? Projet eau et assainissement : forages, systèmes d'adduction, amélioration comportements d'hygiène, latrines, sensibilisation. L'objectif étant de réduire à l'horizon 2015 les populations n'ayant pas accès à l'eau.

Intermédiaires ? CARE International. Suite à appel à projet UE sur l'OMD, dont le Niger. Volume financier limité par ONG, donc obligés de faire un consortium avec 3 ONG et un cabinet d'ingénieur.

Budget ? 25% obligatoire de cofinancement CARE + financement UE = 1 million CFA.

Qui bénéficient des financements ? Autorités étatiques et ANE/autorités locales. Accord de partenariat ACP-UE reconnaît engagement ANE.

Critères d'éligibilité : il faut être inscrit auprès de l'UE pour des grosses subventions (+ que 25 000 €). Au-delà de 115 000 €, une ONG n'est plus éligible, il faut donc un consortium.

Les Organisations Internationales ne sont pas éligibles. Il faut partenariat avec des ONG locales pour exécuter le projet autrement non-éligible.

Réaction. « Les ONG qui ne peuvent justifier de grosses dépenses par le passé ne peuvent soumissionner auprès UE. Il faut être déjà gros pour avoir accès aux financements. ONG internationales maintenant doivent s'associer avec des ONG locales ou alors des communes, et c'est grâce à ça que les ONG de taille moyenne peuvent obtenir des financements UE ».

Acteurs impliqués : ANE directement puisque inscrit dans directive et partenariats UE. Communautés locales impliquées.

Quelle implication UE dans orientations de projets ? Appel à proposition donne lignes directrices. Dialogue proposé dans délais précis.

6. Expériences comparées avec FAO avec le PNUD via CC DARE. Yaovi Kogbe (ANCE Togo)

Projet ? Il s'agissait d'un côté d'un projet de sensibilisation sur ressources environnementales (CCDARE/Pnud) et de l'autre, d'un projet de gestion des forêts communautaires (FAO). Côté FAO, appels à projets annuels. Alors que CC DARE propose des budgets plus petits parce qu'il s'agissait essentiellement de renforcement de capacité société civile. Aucun critères spécifiques côté CC DARE alors que FAO a critères précis.

Réaction. « Le WWF a formé des ONG – notamment en Mauritanie - pour les consolider et les aider à formuler des demandes de projet. Certains bailleurs préfèrent travailler avec des ONG nationales/locales et non ONG internationales. »

Acteurs impliqués. Côté FAO : représentation nationale du FAO qui a mis en place un comité de suivi composé de 9 ONG retenues comme partenaires. Les ONG sont obligées de travailler avec les communautés locales. Coté PNUD : ONG, secteur privé et Ministère de l'environnement.

Rôle joué par ANCE. Exécution des projets, et coordination des ONG.
CC DARE : prise de décision par les ONG et le point focal du PNUD, avec accord population (Accords de tous) avant mise en œuvre. Beaucoup de parties prenantes, processus très compliqué.

Difficultés. Faiblesse budgétaire qui ralentit décaissement ; Réticence de certaines ONG à collaborer comme convenu,

Bonnes pratiques. Rôle des médias est important, engagement fort du gouvernement togolais, responsabilisation des réseaux régionaux, engagement fort des populations
Leçons : délais de mise en œuvre insuffisante notamment.

A. TIRER LES LECONS DE CES EXPERIENCES

7. Quelles leçons peut-on tirer de l'Aide Publique au Développement (APD) ? Celia GAUTHIER (GRET France)

L'APD a une longue histoire. Elle naît dans un contexte de décolonisation pour appuyer création de nouvelles nations. Ensuite, l'aide étatique s'est essoufflée et s'est transformée en aide par projet. En même temps, les programmes d'ajustement structurels sont intervenus. Puis 2^{ème} phase d'essoufflement, suivi d'un renouveau dans les années 2000 avec la réforme de l'APD : OMD,

début 1960 : naissance de l'APD
1960-1975 : approche par projet
1985-1990 : Ajustements structurels
1990-2000 : essoufflement APD
2000 : regain au niveau de l'aide avec les OMD.

changement de logique de bailleurs/réципиendaire, donateur/partenaire, critères d'efficacité. Il faut prendre du recul par rapport à cette longue histoire. En outre, ONG ont expérience de l'APD à valoriser auprès des décideurs politiques et des bailleurs.

S'agissant des volumes de financement il faut noter que nous sommes loin des 0,7% du PIB promis et que malgré l'augmentation de 30% du volume de l'APD le besoin demeure de mobiliser des financements bien au delà de ceux mobilisés : fonds insuffisants et imprévisibles, gonflement de l'aide officielle avec l'allègement des dettes, dépenses artificielles (accueil de réfugiés et étudiants étrangers). On anticipe la baisse de l'APD avec la crise économique et financière. On note un fort développement des prêts, parfois peu concessionnels et un recul du don alors que les besoins d'adaptation doivent être financés avec des dons.

Il y a un effort "phénoménal" à mettre en œuvre en vue d'obtenir les montants nécessaires vu que les financements climat nécessaires représentent 2/3 de l'APD actuel, c'est-à-dire 0,7%PIB+0,3%PIB=1%PIB.

Quels constats sur l'efficacité de l'aide ?

- ❖ Des divergences des priorités dans l'allocation,
- ❖ Existence de doublons ;
- ❖ Nécessité d'une convergence ;
- ❖ Prédominance de la Banque Mondiale dans les critères (fiche : bonne gouvernance) ;
- ❖ Imposition des modèles Nord
- ❖ *Ownership* (maîtrise des politiques) mal assurée ;
- ❖ Traçabilité difficile ;
- ❖ Multiplicité des canaux et prépondérance du multilatéral rend plus difficile des traçabilités des fonds
- ❖ Multiplicité des critères et barrières à l'entrée ;
- ❖ Augmentation de l'Aide budgétaire directe;
- ❖ Les fonds suivent l'évolution des relations Nord-Sud
- ❖ Pas de remise en cause fondamentale des paradigmes dominant de l'APD (néobilatéral)
- ❖ Pas la possibilité de rediriger un projet, manque de flexibilité.

Pour assurer l'efficacité de l'aide il faut...

Harmoniser les approches pour éviter le saupoudrage, éliminer les doublons, limiter coûts de transaction et le nombre des fonds et définir une stratégie globale ;

Mettre en avant les besoins identifiés par les pays et non fiches pays définis par les bailleurs (pour la BM, bonne gouvernance représente 2/3 des financements) ;

Assurer le " *ownership* " qui signifie maîtrise par les pays de politiques émanant d'eux et non appropriation qui suppose de faire sien quelque chose qui n'est pas sien.

Développer bonne traçabilité de l'aide dans les budgets des ministères. Flécher clairement dans la loi des finances.

Exploiter l'existant ;

Créer de fonds multi-donneurs au niveau national pour mettre les financements en commun et Adopter une approche plus programmatique tout en limitant coûts ;

Les réformes de la déclaration de Paris ont du mal à se mettre en place. Les mêmes logiques continuent d'exister. A cet effet il serait important de se poser un certain nombre de question. Pour l'harmonisation des financements climats faut-il tous les faire transiter par les budgets des Etats ? Faut-il privilégier les aides projet ou les aides budgétaires ? Comment assurer un dialogue pluri-acteurs ? Comment effectuer l'alignement sur les sur les stratégies nationales ? Comment assurer un rôle important de la société civile dans les financements climat : redévaluabilité, transparence, prise de décision ? Faire attention à un rôle trop important des ONG de solidarité internationales, parfois vecteurs des priorités des pays bailleurs.

Débat sur la définition de l'adaptation vs. aide

Question de l'adaptation – pas toujours facile à distinguer de l'atténuation au niveau communautaire. Il faut arriver à définir ce que c'est que l'adaptation (cout incrémental ?) Serait peut être mieux d'adopter une approche plus large

Adaptation définie par GermanWatch comme un développement amélioré et qui prend en compte les aléas climatiques.

Il faut être souple sur la définition de l'adaptation.

Il serait peut être temps de ne plus parler de l'aide . L'APD a failli a son but. 50 ans après les interdépendances et la décolonisation on est encore en train de parler d'aide et de développement. Il faudrait peut être envisager l'entrepreneuriat ? L'APD n'a pas contribué à renforcer nos forces. Il faut dorénavant se baser sur nos propres paradigme de développement.

Mélange financement climat-biodiversité-APD, dans le contexte de Rio+ 20 est-ce une chance ? Sommet décevant qui risque de ne pas déboucher sur un action concrète mais sur une simple déclaration politique.

8. Retour sur le questionnaire sur l'accès aux financements par le RC&D. Ange-Benjamin Brida (ENVISCIENCES, Côte d'Ivoire)

Le Réseau est riche de ses expériences de l'accès aux financements internationaux et des difficultés. Afin de mieux comprendre le type d'accès aux financements et d'identifier les principes qui devraient guider cet accès, nous avons élaboré un questionnaire en ligne. Dont voici les résultats... Pour commencer, il faut prendre en compte que nous avons eu un taux de réponse assez faibles : seulement 25 ONG ont rempli le questionnaire. En outre, le format du questionnaire nous a obligé à limiter le nombre de questions, à en reformuler certaines, et les résultats doivent donc être analysés avec précaution. Il y a avait en réalité deux questionnaires : un qui demandait à préciser l'expérience des ONG sur les bailleurs et les projets. Le deuxième était plutôt prospectif et interrogeait le Réseau sur les principes qu'il souhaiterait voir dans le Fonds Vert.

Expérience directe des ONG. Aucune des ONG ne travaille uniquement sur des projets climat. Et tous leurs projets climat répondent aussi à un ou plusieurs OMD. Elles travaillent principalement dans les secteurs suivants : agriculture, santé, environnement, économie, politiques publiques.

Dans les partenaires financiers, il faut noter le rôle prédominant de la coopération inter-ONG et de la coopération bilatérale (via ambassades).

Les raisons les plus invoquées pour cette préférence : parce que bailleurs plus exigeants sur montage du projet, sur évaluation et suivi des résultats, parce qu'ils décaissent plus rapidement, parce qu'ils sont plus faciles d'accès, parce qu'ils privilégient les processus participatifs.

Mais 50% des répondants travaillent directement avec une agence multilatérale au niveau des pays. Sur la question difficile qui consistait à noter les agences luttant le mieux contre le CC, ce sont le FEM, PNUD et PNUE qui ont reçu les meilleures notes.

Dans difficultés identifiées : manque d'information sur existence des appels d'offre, absence de processus participatifs, processus administratifs complexes, temps trop long entre décaissements.

Les répondants estiment tous que les projets plus facilement finançables sont avant tout le renforcement des capacités, la sensibilisation, les projets axés sur le genre et les populations autochtones, et l'adaptation.

Sur la gouvernance des futurs financements climat. Les répondants ne partagent pas tous la même vision en ce qui concerne la capacité de leur gouvernement à identifier les projets, à décider d'allocation des financements, à héberger et distribuer l'argent, à financer les priorités des communautés le plus vulnérables. Ces résultats mitigés sont possiblement liés à la diversité des pays représentés au sein du Réseau. De manière générale, ils sont nombreux à trouver que capacité des gouvernements est limitée.

Si l'argent transitait par agence nationale, la majorité pense que cela permettrait allocation plus juste et adaptée aux besoins et les financements seraient décaissés plus rapidement.

La majorité pense que le Fonds Vert doit financer en priorité les projets d'adaptation, et les projets intégrant climat et développement. Les dons doivent financer en priorité : l'adaptation des communautés et les projets intégrant climat et développement.

Selon les répondants, le secteur privé peut a priori jouer un rôle dans le Fonds Vert, et financer des projets d'adaptation et d'atténuation.

Débat

Besoins d'affiner les statistiques et pourquoi pas permettre aux ONG ne s'étant pas exprimé de le faire en remplissant le formulaire pour que les résultats soit beaucoup plus représentatifs de la diversité du réseau.

9. Pistes de réflexion sur les Critères d'allocation des financements. Sandra Freitas (AFHON, Togo).

Quels critères appliquer ? Il faut réfléchir à l'éligibilité des organisations bénéficiaires : ANE ? Etats ? Il faut également penser aux normes minimales de capacité de contrôle interne, ressources humaines suffisantes ; niveau du projet.

Il faut également intégrer des critères simplifiés pour permettre d'allouer rapidement les financements aux projets urgents, peu coûteux ou qui concernent le renforcement des capacités. Les critères doivent également privilégier les approches intégrées, transversales, avec des co-bénéfices. La prise en compte de la question du genre doit être transversale dans tous les types de projet.

Pour déterminer des critères, il faut identifier des priorités. Dans le cas des financements précoces, 82% de l'argent a été alloué à l'atténuation. Moins de 10% a financé des projets pour l'adaptation, notamment en Afrique. Mais dans tous les cas, nous nous retrouvons confronté à cet éternel problème de la définition de l'adaptation : les financements du Fonds Vert devraient-ils financer le coût incrémental ou le projet global ?



RESTITUTION DES TRAVAUX EN GROUPE

GROUPE 1. Comment améliorer les processus participatif et l'appropriation communautaire ?

Qu'est ce qu'un processus participatif ? Processus d'intervention dans lequel tous les acteurs sont impliqués dans toutes les phases: de l'identification à la pérennisation = gage de viabilité.

Qu'est ce que l'appropriation communautaire ? L'appropriation communautaire est le fait que les acteurs communautaires prennent en charge et maîtrisent les actions = exige aussi la pérennisation des activités par les communautés.

Leçons de nos expériences. Il faut un diagnostic participatifs qui créent dialogue entre communautés et porteurs de projet. Très important dans les processus d'adaptation parce que permet d'identifier les vulnérabilités. Il faut responsabiliser les acteurs, contractualisé avec eux. Les communautés doivent contribuer soit financièrement, soit à travers le travail. Il faut assurer la transparence et la traçabilité et l'autonomisation financière des communautés à travers des activités génératrices de revenu. Assurer l'implication des services étatiques.

Divergences : sur les définitions de processus participatifs et d'appropriation ; plus des différences de forme.

Importance de la médiation. Le groupe a identifié des conditions préalables à ces processus participatifs. L'appropriation découle des bons processus de participation.

Quatre recommandations

Faire le suivi-évaluation participatif : cadre de concertation ou comité ;

Faire des restitutions pour renforcer le capital confiance ;

Autonomisation financière des communautés ;

Implications des services étatiques et des collectivités locales, décideurs.

Débat.

Il ne s'agit pas d'une négociation mais d'un échange. Ce sont leurs projets, leurs besoins, il n'y a rien à négocier. Quels sont les liens avec les stratégies locales de développement ? Quels sont les comités mis en place ?

'Négocier' à comprendre comme dialogue permettant d'identifier les besoins avec les communautés. L'idée est de ne pas imposer une idée de l'extérieur.

Il s'agit d'appuyer les projets sur les savoirs-faire traditionnels.

GROUPE 2 . Comment améliorer la prise en compte des femmes et des peuples autochtones ?

A dégagé des problématiques qui s'imposent aux femmes :

- Vulnérabilité très forte aux Changements Climatiques
- Première victime et Témoins (cas du manque d'eau, corvée d'eau)

Comment comprendre la définition « peuple autochtone » ?

Il existe des critères internationaux qui définissent les peuples autochtones (pygmées, masaï, les Peules Mbororo, les Touregh, les borana, les koisan de l'Afrique du sud, les éleveurs nomades de l'Afrique et les chasseurs cueilleurs). Ce sont : l'auto-identification, l'attachement à la terre et la dépendance à la nature, la culture et mode de vie différent, la discrimination/marginalisation par rapport aux infrastructures internationales.

- Comme l'une des conséquences majeures l'absentéisme de la jeune fille ;
- Ces problèmes constituent un cercle vicieux qu'il faut briser.

Quelques solutions préconisées...

Intégrer cette question dans la mise en œuvre des NAPA et NAMA,

Renforcer les capacités des associations des peuples autochtones et des femmes pour s'engager dans les négociations. Importance de l'éducation et de la sensibilisation avec un langage adapté, et les transferts de technologie adaptés à leurs nécessités.

Il ne faut pas imposer des projets mais effectuer un suivi d'évaluation.

Il faut également s'appuyer sur les connaissances traditionnelles des femmes et des peuples autochtones (ils savent où se trouvent les points d'eau, ont déjà des pratiques d'adaptation, etc). Appels à proposition doivent encourager l'appel aux femmes et aux peuples autochtones.

GROUPE 3. Comment améliorer l'accès au financements internationaux pour les communautés locales ?

Etat des lieux. Les communautés n'ont pas accès en tant que tel aux financements. Les communautés manquent d'information. Comment faire pour améliorer l'accès aux opportunités financières ? A l'heure actuelle, l'adaptation est financée par des agences de développement. Les financements sont là, pourquoi n'arrivent-ils pas aux communautés ? Parce qu'il est compliqué déjà pour les Etats. Ce qu'on appelle l'accès communautaire, c'est en réalité les ONG.

Méthodologie. Qu'est-ce que nous entendons par financements internationaux ? => Circonscrire le débat : Il faut qu'on parle des financements qui s'offrent aux populations en termes d'environnement et développement, en particulier le changement climatique. On peut généraliser puis identifier des recommandations spécifiques sur les Fonds Climat.

Comment identifier les sources de financements ?

⇒ il est nécessaire de cartographier précisément les sources de financements.

Quels vecteurs pour améliorer l'information sur les financements ?

- ⇒ Utiliser les relais traditionnels de l'information : radio communautaires, autorités locales au sens large, CBO, ONG
- ⇒ réseaux d'ONG
- ⇒ plateformes web/bases de données/service de veille, listes de diffusion
- ⇒ source première d'information vient des Fonds eux-mêmes : stratégie de communication
- ⇒ Rétention de l'information par les ONG entre autres peut être évitée par des listes de diffusion
- ⇒ Documenter/améliorer la visibilité des actions mises en œuvre par les communautés, promouvoir leurs actions.

Comment améliorer la connaissance et maîtrise des mécanismes et modalités d'accès ?

- ⇒ Il faut renforcer les capacités des communautés, grâce à un travail des ONG, des OCB, des gouvernements, des personnes ressources sur les mécanismes de financement et l'élaboration des projets.

Quel est l'intermédiaire le plus adapté pour faciliter l'accès ? (=> identifier les acteurs et les canaux les plus appropriés)

- ⇒ L'intermédiaire le plus adapté reste le gouvernement. Il doit s'appuyer sur les plateformes nationales multi-partie prenantes qui peuvent jouer un rôle majeur : canal financier, orientations stratégiques, point focal identifié des projets, régulateur).
- ⇒ il faut renforcer ces plateformes nationales, il faut une gestion par une autorité nationale. Dans le cadre du CC des comités nationaux changement climatiques et les DD (multi parties-prenantes, dont les ONG et des OCB).
- ⇒ Ces entités doivent être soumises à des mécanismes de redevabilité forte.

Comment s'assurer que les financements répondent aux besoins des communautés ?

- ⇒ Au niveau national. Les stratégies locales et nationales doivent également s'appuyer sur des consultations en amont avec l'ensemble des communautés affectées, et des évaluations techniques des vulnérabilités.
- ⇒ Au niveau des bailleurs. il faut des guidelines de la part des bailleurs pour attester que les intermédiaires/porteurs de projets représentent bien les priorités identifiées des communautés (liste des individus consultés, etc).
- ⇒ Au niveau des projets. consultation des parties prenantes pendant le montage et la mise en oeuvre des projets. Ca doit être un critère dans l'évaluation également : ces projets doivent avoir un impact réel sur les populations ciblées (indicateurs d'impact clairs).
- ⇒ Au niveau local : les stratégies de développement doivent intégrer les enjeux environnementaux -et climatiques en particulier- pour garantir l'efficacité des financements.

Débat

Si les agences préfèrent voir des intermédiaires, c'est pour éviter des difficultés de redevabilité. La question pour nous, c'est l'accès. L'importance d'exprimer les besoins dans des projets écrits et portés pourquoi pas par les ONG. Ils ne doivent pas seulement tenter de formuler leurs besoins mais doivent véritablement refléter leurs besoins. Efficacité vient de la perception d'une réponse à une difficulté de ces communautés.

Au Cameroun, accès aux financements facilités pour les communautés. Elles ont des comptes bancaires. Il faut différencier entre les Etats. Au Niger, l'Etat ne met rien en oeuvre. Ce sont les ONG qui mettent en oeuvre. Que ce soit ONG ou OCB, question des renforcements des capacités se pose. Question de l'accessibilité des communautés aux fonds, question de gestion des financements pour que les communautés puissent tirer le maximum de bénéfices de cet argent. Dynamiques différentes selon les pays.

GROUPE 4. Typologie des projets à financer en priorité pour une action locale climat & développement

Le groupe s'est interrogé sur comment rendre les projets les plus pertinents. Nous avons également interrogé la pertinence de 2 approches : sectorielle ou transversale.

D'accord sur 6 critères essentiels :

- ✓ analyser la vulnérabilité actuelle et future aux impacts
- ✓ maximiser la résilience aux impacts pour éviter les dommages pour les populations

- ✓ accroître l'indépendance par rapport aux énergies fossiles et renforcer l'accès aux ressources essentielles
- ✓ conformité avec politiques nationales de développement et de lutte contre le CC et OMD
- ✓ générer à terme des bénéfices économiques (ou une diminution des coûts), sociaux et environnementaux pour les populations.
- ✓ Pérennisation/répliquabilité du projets
- ✓ combiner les savoirs locaux et les savoirs scientifiques

Débat.

Il faut distinguer la pérennisation du bénéfice économique. Si on obtient à terme des bénéfices économiques, on pérennise en permettant une adaptation des activités face aux aléas climatiques mais ca ne doit pas être une condition pour considérer un projet réussi. L'adaptation est une réponse à la vulnérabilité. Sera différent d'une zone à l'autre. Il ne faut pas chercher à la définir trop en amont, ni trop « en haut ».

3. GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES FINANCEMENTS CLIMAT

PERSPECTIVES POUR LA GOUVERNANCE DU FONDS VERT

1. Quelle gouvernance pour le Fonds vert ? Alix Mazounie (RAC-France)

Il s'agit aujourd'hui de lancer des pistes de réflexion autour des principes de gouvernance qu'on aimerait voir apparaître dans le Fonds. Quelques éléments de contexte sur la récente création du Fonds Vert.

La création et la composition du Fonds vert. A Cancun, la COP a pris la décision de créer un Fonds vert pour gérer les financements de l'après 2012. Déjà, cette création avait été souhaitée à Copenhague, via l'Accord de Copenhague. C'est aussi une demande de longue date des pays en développement. Mais la décision COP16 est très brève sur ce point, et tout reste à opérationnaliser. La COP16 décide de la création d'un comité transitoire à représentation équilibrée. En effet, le comité de transition comprend 40 représentants dont 25 de pays du Sud et 15 représentants de pays du Nord, et 3 co-présidents. Il s'agit plutôt de représentants politiques que techniques. La TSU (Technical Support Unit) effectue le travail plus technique : elle est composée des banques multilatérales et agences de développement. Le travail du Comité de transition se divise en 4 groupes de travail. Il doit rendre ses recommandations à la COP17.

Une fois la transition achevée, un Conseil sera créé, il sera à représentation égale (12 membres Nord, 12 membres Sud). Cela est problématique compte tenu de l'équilibre géographique et démographique entre pays du Sud et pays du Nord qui n'est pas respecté.

La COP16 invite la Banque mondiale à servir d'administrateur pendant 3 mois. La Banque joue juste le rôle d'institution fiduciaire : elle joue donc un rôle de banque, c'est-à-dire que les fonds transitent par elle.



Quel rôle pour la société civile ? La société civile n'est pas impliquée dans le comité pour l'instant. Sa participation se fait sous la forme de soumissions écrites. L'influence doit se faire auprès des représentants dans les couloirs.

Il y a un calendrier à influencer : la communauté internationale a perdu beaucoup de temps en début d'année, avec une première réunion du Comité en avril seulement au Mexique, puis un atelier lors de l'intersession de Bonn. Un atelier est prévu à Tokyo mi-juillet, puis ultérieurement en Afrique du Sud. Il y aura une nouvelle phase de soumissions des Parties.

Etat des lieux et visions. La décision du Fonds vert a été prise, mais nombre de divergences persistent entre pays développés et pays en développement sur sa composition et ses fonctions.

Le G77 voulait que le Fonds vert innove, car l'existant ne répond pas à ses besoins. Trop d'erreurs et d'insuffisances ont été relevées. L'objectif était donc d'instaurer une sorte de « Banque mondiale » qui gère tout ce qui est climatique à l'échelle internationale. Mais les décisions sur le Fonds vert ne présagent pas de changements fondamentaux en termes de représentation du Conseil, de rôle des agences de coopération (notamment de la Banque). Pour les pays développés, le Fonds vert serait une structure très légère permettant seulement d'harmoniser les fonds existants, avec un effet-levier très effort sur l'investissement privé.

Pistes de réflexion pour la journée.

- ✓ Accès direct : oui mais comment ?
- ✓ Rôle pour la société civile dans la prise de décision dans le montage des projets ?

- ✓ Que et qui doit financer le Fonds Vert ?
- ✓ Quel rôle pour la Banque mondiale ?
- ✓ Quels principes de justice climatique ?
- ✓ Quels outils de financements ?
- ✓ Comment comptabiliser les financements ?

2. Principe pour une gouvernance du Fonds vert. Pascal De Campos (Fondation Heinrich Boll)

Pourquoi ces principes ? Il existe de nombreux désaccords entre les parties prenantes et les pays sur les rôles et responsabilités par rapport au financement des actions ciblant le changement climatique. De plus, l'opérationnalisation des mécanismes de financement est en retard. Par conséquent, nous devons aborder la question des principes qui vont gouverner le financement du climat pour son opérationnalisation.

Des risques pour l'accès aux fonds. Si ces contraintes ne sont pas levées, plusieurs risques sont possibles, qui limiteront très certainement l'accès d'un grand nombre de bénéficiaires potentiels aux fonds, tout en amplifiant leur vulnérabilité :

- Risque de sous financement par rapport à la cible de 2°C d'augmentation de la température terrestre
- Risques fiduciaires : faut-il privilégier l'appui budgétaire ?
- Risques de subordination aux agendas politiques et commerciaux

Trois groupes de principes. Ainsi, besoin est d'identifier et d'asseoir des principes en vue d'une cohérence de gestion. Il existe de nombreuses idées sur le montage et la gouvernance du Fonds, mais ces idées sont éparpillées. Par exemple, la CCNUCC affirme qu'il faut mettre à disposition des ressources financières nouvelles et additionnelles pour faire face à la totalité des coûts acceptés et associés à l'action des pays, que toutes les Parties doivent agir et que le principe d'équité doit être respecté. A la conférence de Bali, on a parlé de fonds adéquats (en conformité avec les coûts). Il s'agit donc de les regrouper, de les mettre en cohérence en vue de les opérationnaliser. De plus, les pays font face à des difficultés d'accès aux financements, avec des critères d'accès qui ne sont pas clairs.

Se dégagent ainsi trois groupes de principes majeurs, chacun avec son aspect de cheminement des fonds :

1. **La mobilisation des fonds:** Transparence, application du principe du Pollueur payeur, **contributions en** fonction des capacités respectives, adéquation et précaution, nouveaux et additionnels, prévisibles.
2. **Administration et la gouvernance:** transparence et reddition de compte, représentation équitable
3. **Mise à disposition et décaissement**

Il y a également des principes qui prennent toute leur importance dans le cadre des débats sur le Fonds Vert : transparence et reddition de comptes, subsidiarité et appropriation au niveau national et local, précaution et adéquation temporelle, pertinence, non-nuisance (ne pas affecter les objectifs à long terme des PED), accessibilité directe et prise en compte de la vulnérabilité, équité par rapport au genre

Conclusion. Ce sont là des propositions, qui peuvent servir à se forger notre propre opinion. Il s'agit maintenant d'effectuer un travail de plaidoyer et de partager avec le maximum d'acteurs afin que ces principes rentrent dans le processus de négociations et servent à l'élaboration de la gouvernance des fonds verts. Il faut continuer à bâtir une coalition pour éviter de renouveler les erreurs de l'APD

Débat sur le rôle de la Banque Mondiale dans la gestion du Fonds Vert

Si la Banque mondiale est impliquée dans de nombreux fonds, c'est parce qu'elle offre les garanties financières, l'expertise bancaire et la fiabilité nécessaires à une bonne gestion des fonds. Son implication future dans le Fonds Vert se justifie aussi puisqu'elle est la seule banque multilatérale de développement à gérer de larges volumes financiers. Pour l'instant, son rôle dans le Fonds Vert est limité à une gestion purement fiduciaire, mais cette mission pourrait être étendue à la fin de la période de transitoire si on écoute seulement les Etats-Unis.

Mais la question se pose de la légitimité éthique de son implication : elle est souvent critiquée par sa gouvernance faiblement démocratique : les Etats les plus pauvres sont assujettis à la Banque Mondiale, les communautés locales sont rarement impliqués dans les montages de projet, etc. depuis qu'on a l'assistance de la Banque mondiale etc, est-on sorti de la pauvreté ? La technologie et les processus de développement ne sont pas forcément efficaces. Pour beaucoup, la Banque mondiale est trop solide et les Etats n'ont pas les moyens de se protéger. La société civile doit à tout prix écarter la Banque mondiale. Mais c'est utopique.

Vue la prédominance de la Banque Mondiale, à partir du moment où le rôle de la Banque mondiale est limité à un rôle purement fiduciaire (sert uniquement de caissier, sans appliquer ses principes propres de gouvernance et ses orientations stratégiques), il faut s'en accommoder.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a de fortes inquiétudes quant au lobby qu'opère la Banque mondiale auprès du Comité de transition. Elle prépare des papiers tout prêts, qu'elle communique aux représentants dans les couloirs. Nous devons déployer un lobby parallèle.

3. Analyse et comparaison des Fonds internationaux pour financer les besoins d'adaptation. Alpha Kaloga (GermanWatch)

Principes généraux. La CCNUCC a pour principe-clé la représentation équitable de tous les membres au sein des fonds climat. Pour l'adaptation, cela implique une représentation qui donne la majorité aux pays vulnérables. Une prise de décision démocratique doit être basée sur le consensus et non sur le volume de la contribution. Au-delà de ce principe fondateur, il existe des modes de travail/principes de base qui doivent être au fondement de l'activité et de la gouvernance des financements climat. Principalement :

- ✓ Responsabilité et transparence
- ✓ Synergie des approches ascendantes et descendantes
- ✓ Participation inclusive des communautés
- ✓ Absence de conditionnalités
- ✓ Accès simplifié aux financements

Fonds pour les PMA. Il a été établi à Marrakech 2001. Il soutient l'élaboration et la mise en œuvre des PANA (environ 200 000 dollars par pays pour l'élaboration). Les contributions financières sont évidemment volontaires. Le fonds héberge actuellement 253,724,383 USD. Ce qui revient à une enveloppe moyenne de 12 millions par PMA. Les financements sont mis en œuvre via le FEM.

Les procédures d'accès aux financements sont relativement compliquées, et se déroulent en plusieurs étapes : sur la base du PANA, le pays peut faire une demande de financement sous la forme d'une « concept note » qui sera ensuite approuvée avant la soumission du projet. Les financements du Fonds n'imposent pas de conditionnalités économiques mais exigent en revanche un co-financement.

En ce qui concerna la participation des communautés vulnérables, le niveau de consultation diffère de pays en pays et de PANA en PANA.

Programme pilote pour la résilience climatique de la Banque mondiale (PPCR). Il s'agit d'un sous-fonds du deuxième Fonds d'Investissement Climat de la Banque : le Fonds Stratégique pour le Climat (SCF). Le PPCR est le mieux abondé des structures CIF : quasiment 1 milliard USD engagé à ce jour. Le PPCR propose une approche programmatique. Il y a deux étapes : une phase d'analyse, de coordination et de planification interministérielle, suivi d'une phase de mise en œuvre. Le PPCR est gouverné par un conseil de 12 membres (6 nord/6 sud). Il est perçu comme relativement innovant pour un Fonds de la Banque Mondiale puisque participant aux réunions du conseil : deux représentants des BMD, PNUD, FEM, de la société civile, peuples autochtones, et le secteur privé. Le PPCR n'est pas sous l'autorité de la CCNUCC et la quasi-totalité des financements sont sous forme de prêts, ce qui n'est pas acceptable pour l'adaptation et en contradiction avec le principe d'équité ancré dans la Convention. L'accès aux financements se fait par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, ce qui pose des problèmes d'appropriation. Selon Alpha, il vaut mieux abonder les fonds sous la convention que le PPCR.

Fonds pour l'adaptation sous le Protocole de Kyoto. Le Fonds représente un Fonds innovant de part son architecture et son système de représentation. Il a mis en place un système d'accès direct aux financements via des entités nationales. Le processus d'accréditation est assez long et exigeant puisque l'entité nationale doit répondre à des standards fiduciaires internationaux. Pour l'instant, seules 4 entités nationales de mise en œuvre ont été accréditées au Sénégal, Jamaïque, Honduras et Bénin. 9 projets ont été approuvés au total. Les entités nationales de mise en œuvre ne sont accréditées que pour 5 ans, et ces accréditations peuvent être retirées en cas de mauvais résultats. Selon Alpha, l'accès direct, c'est une opportunité mais une responsabilité aussi. Le système de gouvernance permet une représentation égale nord/sud. En outre, la société civile peut être présente au sein du fonds et effectuer des activités de plaidoyer. En revanche, elle n'a aucun droit de parole.

Réaction. « Cette gouvernance innovante du Fonds pour l'Adaptation remonte à la conférence de Bali en 2007, où l'on a réussi à arracher l'accès direct pour le Fonds pour l'adaptation. Mais aujourd'hui, les entités nationales de mise en œuvre (ENM) accréditées sont peu nombreuses. A noter que nos pays pensaient que leurs ministères des finances pouvaient jouer le rôle d'ENM accréditées et se rendent progressivement compte de la difficulté puisque les Ministères ne remplissent pas les critères fiduciaires internationaux. Les pays doivent suivre l'exemple du Sénégal et du Bénin »

Conclusion. Dans cette analyse, on remarque la structuration fragmentée des fonds internationaux pour l'adaptation. On perçoit donc toutes les difficultés qu'éprouvent les pays en développement à accéder à ces financements, mais aussi les principes qui auraient pu permettre une bonne gouvernance de ces fonds.

Réaction. « En ce qui concerne les ENM, je pense que les pays ont des capacités. La faiblesse de capacité des pays en développement est devenu un prétexte mis en avant pour assoir des règles en faveur de certains pays et acteurs internationaux »

Des recommandations sont proposées : les pays doivent à leur tour mettre en place des cadres de gouvernance composés du gouvernement, de la société civile et des communautés vulnérables afin d'assurer une crédibilité vis-à-vis des partenaires mais pour

mieux mettre en œuvre des projets qui sont conformes aux stratégies d'adaptation des zones.

Concernant l'accès direct aux fonds, les pays en développement éligibles aux fonds doivent se doter d'entités de mise en œuvre nationales. Pour être accréditées, elles doivent incarner un certain nombre de capacités, notamment : être en règle avec les standards fiduciaires internationaux, avoir une intégrité de rigueur en matière de gestion financière, posséder des capacités institutionnelles sérieuses, subir le processus d'accréditation parrainé par l'autorité désignée du pays.

Débat.

Sur le plan international, quelque chose d'intéressant se passe avec le Fonds vert, qui pourrait devenir le canal principal des fonds climat. Les pays commencent à comprendre à cette dynamique. Donc nous, société civile, nous devons nous impliquer au niveau de nos Etats afin d'informer les décideurs et la société civile de nos pays. Notamment, parce qu'il y a un gros travail d'information à faire auprès des acteurs sur les enjeux.

Le rôle de la société civile intervient aussi bien en amont qu'en aval. En amont, dans la définition de l'architecture de différents fonds (bonne gouvernance), et les sources (coquilles vides). En aval, la société civile doit jouer le rôle de veille, de watchdogs, montrer comment les ressources sont utilisées.

En outre, il y a un ensemble de démarches à mettre en œuvre dans nos pays pour respecter les normes fiduciaires internationales. Et tant qu'on laissera un rôle prédominant aux banques multilatérales de développement, cela ne pourra pas se faire. Le Bénin par exemple, qui a reçu une accréditation conditionnelle d'une ENM du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

Il y a vraiment un travail à faire auprès de nos Etats pour les aider à comprendre à quoi cet argent est destiné. Concernant le rôle des ministères des finances, il est clair que nos Etats ont des ressources maigres, mais l'argent est guidé par le ministère des finances au lieu de l'environnement. Notre travail de plaidoyer doit aussi avoir lieu dans nos pays : comment aider nos pays à accréditer leurs entités nationales et mettre en œuvre ? Un workshop a été décidé à Cancun sur ce sujet par le Fonds pour l'adaptation. Nous, sociétés civiles, pouvons essayer de débloquer les structures rigides dans nos pays. L'accès direct c'est une facilité et une responsabilité, il faut aussi le rappeler. Si on échoue, les pays donateurs ne voudront plus financer. En effet, si les pays arrivent à se doter d'ENM, ils seront plus compétitifs le jour où le Fonds vert sera opérationnel. Cette accréditation permettra la mise en place de structures solides facilitant l'accès au Fonds vert. D'autre part, les pays doivent construire cette culture. Les sociétés civiles du Sud doivent leur donner cette culture, en langage simple, voire faire un petit manuel.

4. Présentation par le CSE du projet d'adaptation financé par le Fonds pour l'adaptation. Aissata Sall (CSE, Sénégal)

Aissata Sall nous a présenté la première expérience de l'accès direct pour le Fonds d'Adaptation. En effet, le Centre de Suivi Ecologie a été la 1^{ère} entité nationale accréditée et à valider un projet national via l'accès direct.

L'accès direct. L'accès direct a 3 vertus : responsabilisation, capacitation et innovation. C'est une opportunité de passer de victimes passives à acteurs dynamiques et reconnus de la lutte contre le changement climatique. Mais l'accès direct est également un défi. Il faut se conformer aux normes fiduciaires, travailler avec les plus vulnérables. Il y a également l'obligation de résultats avec des attentes très élevées. Pour l'instant, l'accès direct présente aussi des limites. Chaque entité nationale est plafonnée à 10 millions USD par pays pour

l'instant. C'est une question d'équité vu qu'il y a 140 pays éligibles et des ressources financières plus que limitées ! Aussi, les entités ont du mal à se faire accréditer et encore, lorsque les gouvernements ont de telles entités solides à disposition.

Présentation du CSE. Le Centre d'information sur l'environnement, né en 1986, est impliqué dans différentes activités de recherche sur les impacts du changement climatique et la variabilité climatique. Il promeut l'utilisation de technologies. Il travaille dans le cadre de 3 programmes majeurs et 2 programmes transversaux, et appuie les actions du gouvernement sénégalais dans sa mise en œuvre des conventions et autres accords internationaux dans le domaine de l'environnement. , le CSE travaille depuis 1986 avec l'Etat sénégalais. Le CSE est une association d'utilité publique, qui exécute des projets. C'est un organisme semi public car CSE se mouille pour obtenir et mettre en œuvre des projets.

Les grandes étapes de l'accréditation

- ✓ C'est la Direction de l'Environnement qui a présenté la candidature du CSE auprès du Board.
- ✓ Préparation du dossier.
- ✓ Evaluation préliminaire du dossier par le secrétariat du Fonds pour l'adaptation.
- ✓ Evaluation par le Panel d'accréditation du Fonds pour l'adaptation.
- ✓ Audition du directeur général et des partenaires. Durée de 3-4 par téléconférence.
- ✓ Accréditation par le Conseil lors de la 9e réunion 2010 à Bonn. Le background du CSE a joué un rôle très important dans cette décision.

On voit bien que c'est un processus long et compliqué. Des questions importantes ont été abordées pendant le processus de soumission. On remarque Il fallait apporter de nombreuses preuves à l'appui. Le système d'audit du CSE a également été contrôlé : le CSE prend-il en compte les résultats de ces audits pour améliorer son fonctionnement ? Tout est vérifié : rigueur de l'administration, procédures fiduciaires, états financiers, procédures d'approbation des décaissement et rapport d'avancement des projets

Ce n'est qu'après tous ces contrôles lors de l'évaluation que l'entité peut être accréditée. Une fois accréditée, elle doit mettre en place un bureau spécialisé pour gérer les activités du fonds. La construction de ce bureau est en cours au sein du CSE.

La soumission de projets. Le processus de soumission des projets, puis de suivi, est, lui aussi, long et complexe. La Direction de l'environnement a accompagné avec succès de la soumission d'un projet « adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables », qui repose sur 4 partenaires d'exécution. C'est un projet de 4 millions avec des coûts de construction d'infrastructures énormes.

Accompagnement des partenaires, dialogue avec d'autres pays. Le CSE accompagne les partenaires du projet :

- ✓ Séance de mise à niveau en passation de marché pour toutes les parties prenantes
- ✓ Elaboration de modèles de rapports financier et technique
- ✓ Développement d'outils de suivi
- ✓ Elaboration d'un site web en cours

Le projet d'adaptation du CSE comprend la gestion des ressources halieutiques et la riziculture, la protection des infrastructures touristiques de Saly. La digue qui sera construite est demandée depuis longtemps par les populations afin de protéger de la salinisation des sols et de redynamiser la riziculture. on compte sur la construction d'infrastructures pour avoir un impact socio-économique sur les populations (pêche, amélioration des ressources).

- ✓ Préparation de TDR pour un roster d'experts. Echanges avec d'autres pays sur le processus d'accréditation

5. Le Fonds mondial pour le Sida, TB et Paludisme est-il un modèle pour le Fonds Vert ? (Discussion informelle)

Le CA du Fonds Mondial est très innovant. Y sont représentés les 3 groupes d'acteurs de la société civile (secteurs privés, fondations privées, communautés affectées) avec 3 votes sur 18. Les organisations internationales (ONU sida, OMS) y sont observatrices.

Les mécanismes de coordination nationale. Le Fonds mondial comprend des mécanismes de transfert de fonds très rapides. Les pays s'organisent en « CCM », sorte de plateforme multi-partie prenante qui présente les projets, attribue les financements et fait un suivi des projets en cours. Les CCM désignent des « bénéficiaires principaux » qui reçoivent directement les financements, une fois que le projet a été validé par le CA du Fonds. Ces bénéficiaires principaux sous-traitent ensuite avec d'autres organisations qui exécuteront le projet.

Les récipiendaires principaux sont souvent les ministères des finances ou de la santé (récipiendaires principaux) et aussi des agences multilatérales (Pnud), qui transfèrent ensuite vers les ONG (récipiendaires secondaires). Des principes de gouvernance et de lutte contre la corruption ont été adoptés.

Au Maroc, le CCM est un exemple de réussite. « Il comprend un bénéficiaire principal (le ministère de la santé), qui présidait autrefois le CCM. C'est aujourd'hui une ONG qui chapeaute le CCM au Maroc. De plus, le CCM comprend une unité de gestion fiduciaire. Les ONG passent des conventions avec le bénéficiaire principal. Les fonds vont directement à l'Etat, au Maroc. Le CCM est un instrument de gestion de l'argent du bénéficiaire principal. L'information passe pour tout le monde : Appels à projets dans les journaux etc. On devrait s'en inspirer. »

Difficultés rencontrées. Les CCM ne marchent pas toujours très bien. Le Fonds mondial propose de l'argent pour le renforcement de capacités du CCM. Mais souvent les pays n'en profitent pas, ce qui pose des problèmes de fonctionnement. Les CCM sont souvent confrontés aux insuffisances des capacités de mise en œuvre (normes d'exécutions très strictes). Et cela risque d'être encore plus compliqué pour le Fonds vert.

Au Mali, le CCM n'a pas bien fonctionné. « Un des bénéficiaires secondaires est un réseau d'organisations de la société civile sur la santé. Mais un problème se pose : c'est la société civile qui a en charge la gestion des fonds très importants. Cela ne marche pas toujours. L'argent disparaît ».

Il faut voir comment favoriser l'accréditation d'institutions comme le CSE et les accompagner dans la mise en œuvre des premiers projets. En outre, il faut s'assurer que l'utilisation de fonds climat soit encadrée par des normes fiduciaires strictes pour éviter les problèmes de corruption rencontrés par le Fonds mondial, et favoriser une meilleure coordination (expérience de l'APD et efficacité de l'aide).

Le Fonds mondial a catégorisé des types d'action spécifiques et thématiques, d'où son succès. On doit faire pareil pour le fonds climat. Oui mais il faut garder à l'esprit qu'on ne peut pas faire exactement pareil pour l'adaptation, compte tenu des priorités très spécifiques des pays.

RESTITUTION DES TRAVAUX EN GROUPES

GROUPE 1 : Comment garantir l'efficacité de l'accès direct ?

Mesures à prendre

- Identifier les insuffisances des pays et proposer des alternatives;
- Effectuer un fort travail de sensibilisation : plan de communication appelant au leadership des ONGs pour expliquer et vulgariser l'information relative aux critères d'accréditation (par exemple capitaliser avec les nouvelles technologies);
- Bénéficier des opportunités de la période transitoire : solidarité en vue d'un renforcement de capacités pour solidifier les autres institutions dans nos Etats;
- Discuter et clarifier la nature et les conditionnalités de l'accompagnement;
- Capitaliser l'expérience des NiEs et la mettre dans le cadre d'un programme de renforcement de capacités formel pour promouvoir le renforcement des capacités des autres institutions ;
- Impliquer les acteurs, y compris la société civile dans l'identification des structures adéquates sur la base de critères d'éligibilité, des avantages comparatifs
- Faire jouer un rôle plus déterminant aux comités nationaux (changement climatique, développement durable) dans le processus
- Possibilité d'impliquer le secteur privé
- Renforcer la volonté politique pour hisser au besoin les questions de changement climatique comme priorité nationale.

Plaidoyer nécessaire

- Il faut un plaidoyer en vue de soutenir l'accès direct auprès du Comité transitoire et dans les négociations climat;
- Il faut également un plaidoyer spécifique sur l'opérationnalisation du fonds et son alimentation en volume suffisant.

GROUPE 2 : Quels critères pour prioriser l'allocation des financements du Fonds Vert ?

Le groupe était d'accord pour exiger qu'au moins 50% des financements soient dédiés à la fenêtre adaptation. Parce que c'est un besoin prioritaire pour les PED, parce que c'est moins finançable par le secteur privé, et qu'il y a une dette historique. Attention, l'adaptation ne doit pas financer les mesures de riposte.

Les critères d'allocation sont le niveau de vulnérabilité, niveau d'urgence et de risque, niveau de capacité adaptative, efficacité (harmonisation, alignement avec les politiques nationales, redevabilité, gestion axée sur les résultats, bénéfices intersectoriels.

Pourquoi le nucléaire ne doit pas être financé par le Fonds vert ? C'est une fonction du principe de durabilité. Le nucléaire est peu émetteur mais pas durable. C'est aussi une énergie très chère, qui nécessite des investissements colossaux qui ne pourront être financée par le Fonds vert.

Les lignes directrices.

*il faut financer l'information, la formation, la sensibilisation, l'élaboration de politiques nationales, partage d'expérience. A faire financer par le Fonds Vert en préalable à toute action.

*Le Fonds Vert doit financer des programmes qui intègrent les enjeux climat-développement. En attendant leur élaboration, le Fonds Vert financera des actions prioritaires

*Il est également évident que les actions financées devront favoriser a cohérence avec l'existant et les OMD

* En ce qui concerne le secteur de l'énergie, le Fonds doit financer des actions qui permettent véritablement la transition énergétique – les renouvelables – et non le charbon propre ou le nucléaire.

GROUPE 3. Qui doit gouverner le fonds Vert (gouvernance, prise de décision) et comment garantir la prise en compte des communautés locales?

Rôle pour la Banque Mondiale ?

La Banque Mondiale est actuellement chargée de la gestion fiduciaire par la Banque mondiale. Il existe un risque qu'elle prenne plus de pouvoir. Mais quelle alternative a-t-on ? Le trustee doit effectuer les rapports financiers mais ne doit avoir aucun pouvoir sur la gouvernance et le choix des projets. C'est le premier pas vers une architecture équitable.

Comment impliquer la société civile ?

- Au niveau international, doivent participer à la sélection des projets
- Au niveau national : des plateformes d'ONG qui participeraient à la sélection des projets dans le comité technique qui réceptionne les fonds
- Au niveau local : implication de la société civile dès le départ – processus très participatif à toutes les étapes du projet

Prise en compte des priorités des communautés locales

Terminologie : on ne parle pas de communautés locales, mais d'organisations communautaires de base ou de populations locales

- Il faut assurer leur participation à la plateforme nationale
- Utiliser, mener des études de vulnérabilités locales
- Utiliser les résultats des recherches et des études scientifiques mais de manière à ne pas perdre de vue les savoirs locaux.
- Savoirs traditionnels peuvent converger avec données scientifiques : peut constituer une base pour le choix priorités.
- Traduire les informations scientifiques en langage accessible pour les populations locales

GROUPE 4. Quoi et Comment comptabiliser les financements climat

La réponse à « comment comptabiliser » beaucoup plus facile que « quoi comptabiliser »! Il faut des critères de base communs :

- Additionnalité aux objectifs de l'APD et aux 0,7% du RNB
- Additionnalité aux financements de la biodiversité
- Eviter tout double comptage
- Garantir la transparence des financements

Comment comptabiliser ?

Au Nord, il s'agit de différencier entre aide budgétaire entre développement et financement climat et biodiversité

Il faut un mécanisme MRV auprès de la convention climat très strict :

- ▶ interdit de comptabiliser des fonds déjà comptabilisés dans l'APD ET dans les financements BIODIV
- ▶ permet une répartition chiffrée en % en fonction des fenêtres : adaptation, atténuation, renforcement de capacité, transfert de technologie...

Au Sud, il serait utile de créer un fonds national pour le climat à qui il serait obligatoire de rapporter toute action en faveur du climat dans le pays.

- ▶ Exemple des fonds de résilience du Népal et Bangladesh

Quoi comptabiliser ?

En ce qui concerne la comptabilisation de l'adaptation, il faut se baser sur ce qui été fait dans les PANAs et les améliorer.
En ce qui concerne l'atténuation, il ne faut pas double compter les projets MDP, exclure le nucléaire, exclure également tous les arrangements commerciaux (ex : TGV Inde)

Réaction. « Il faut que le Réseau travaille de près sur le MRV des financements climat dans le cadre des négociations. »

4. EN ROUTE VERS DURBAN (ET JOAL FADIOUTH)

JEU DE ROLE

Négociation d'un accord historique à Durban

Le jeu de rôle a permis aux participants de faire un retour dans l'arène des négociations en simulant les sessions de la COP/MOP. Le but de cette innovation était de détendre en apprenant. Cela a permis de dédramatiser les situations face auxquelles les membres du réseau se trouveront confrontés à Durban afin de déjà se préparer à agir.

Les participants ont été repartis en 5 groupes de négociations.

- **UE** (présidée par la Pologne) : **Emma**, Kobélé, Hemsing, Moutari, Hindou, AïtaSall
- **Etats-Unis** (sous la direction de Jonathan Pershing) : **Sandra**, Michel, Mohammed Bouziane, Claude, Colette Mallé
- **Afrique** (présidée par la RDC) : **Alpha**, Alix, Saïd, Fidèle, Maiga, Ange Baimey, Aïssatou
- **G77** (Argentine, Chine, Tuvalu, Indonésie) : **Krystel**, Célia, Mohammed Saddik, Mawusé, Fanta, Abdoulaye
- **ONG** (WWF/GP/CAN) : **Tania**, Ange Brida, Eliane, Birame, Joseph, Jean-Pierre
- **Président de séance: J.P Thomas**

Chaque groupe de travail a eu en sa possession un texte de négociation que vous retrouverez en annexe. L'objectif assigné au Jeu de rôle sur les négociations était de trouver un accord sur les points cruciaux pour l'avenir du processus multilatéral.

Les négociations se sont découpées en 5 séances.

- Une réunion de coordination des groupes de négociation.
- une séquence de négociation entre les groupes,
- une première plénière de résumé pour clore la 1^{ère} semaine de travail
- groupes de contact thématiques : financements, protocole, vision partagée
- une dernière séance de plénière pour adopter ou non les décisions.

Les groupes ont négocié les sujets suivants :

Vision partagée

- Gigatonne gap chiffré et processus pour le combler et respecter les 1,5°C/2°C

Forme légale

- Sous le Protocole de Kyoto : 2^{ème} période d'engagement
 - a) Durée
 - b) Engagements de réduction
 - c) Avec quels pays à l'Annexe B (UE seule, Japon, Australie, Nouvelle Zélande, Canada, Russie, autres pays...)
- Sous la Convention :
 - a) Mandat pour négocier un accord légalement contraignant d'ici quelle date : 2014, 2015, sans date, après la revue ??

Finance

- Sources :
 - a) Prendre note et demander aux instances compétentes d'opérationnaliser des mécanismes
 - b) Minimum de sources venant du budget
- Allocation des financements entre adaptation et atténuation au sein du Fonds Vert
- financement moyen termes (période post financements précoces)
 - a) Un chiffre au delà de 2012 : 0, 10, 30, 50 milliards de \$/an

Les négociations des groupes se sont déroulées dans une réelle ambiance de COP, grâce à la connaissance de nombreux membres du réseau de ce processus. Les groupes se sont mis en situation réelle et chacun a essayé de refléter la position du groupe à qui il appartenait.

Les négociations ont été difficiles et il a été finalement impossible d'aboutir à un accord, car entre autres les USA sont restés campés sur leurs positions malgré les compromis proposés par le G77 et le Groupe Afrique.

En somme le jeu de rôle a favorisé une bonne appréciation pour les néophytes des négociations et a aiguisé l'attention des plus expérimentés sur des éléments déterminants pour l'action de la société civile à Durban.



Convention-cadre sur les changements climatiques

11 décembre 2011
Français
Original: anglais

Durban (historical) agreement

Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action (Voie de la Convention)

Décision 1/CP.17.

~~{Vision Partagée~~

- ~~1. [Reconnait][Prends note] que les engagements de réduction des émissions actuels ne permettront pas de respecter les objectifs de 1,5°C/2°C.~~
- ~~2. [Evalue][Estime] que l'écart entre ces mêmes objectifs et les estimations scientifiques est de [6][10][12] GteqCO₂ d'ici 2020.]~~

~~{Forme légale~~

- ~~1. [Décide][estime] qu'un accord [légalement contraignant] incluant tous les pays devra être trouvé [au plus vite][en 2014][en 2015].]~~

Finance

2. Sources de financement :

4.1 Financements innovants

~~-Option 1-~~

~~Prends note des mécanismes potentiels de financement innovants et de leur importance pour atteindre les 100 milliards de dollars de financement climat pour les pays en développement. Mais nécessiterait la mise en place de mécanismes de compensation et respect principe de l'équité.~~

~~-Option 2-~~

~~[Décide][Estime] que les mécanismes de taxation sur les routes aériennes et maritimes sont indispensables pour atteindre 100 milliards de dollars de financement climat pour les pays en développement. En conséquence, conseille aux autorités compétentes en la matière d'opérationnaliser au plus vite ces mécanismes de financement. [Mécanismes de compensation et respect principe de l'équité]~~

~~[4.2 Autres sources de financement~~

~~Estime qu'au minimum [10%][30%][50%] des financements climat devront venir directement des budgets nationaux des pays industrialisés.]~~

~~3. Allocation~~

~~– Option 1 : [Décide][estime][qu'au minimum] 50% des financements climat devront être dédiés à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.~~

~~– Option 2 : [estime] qu'une allocation équilibrée devra être faite entre adaptation et atténuation dans l'allocation des financements climat~~

4. Financements de moyen terme

Rappelant que les financements précoces se terminent à la fin de l'année 2012 et que le seul engagement financier des pays industrialisés au delà de cette date est en 2020 (à verser 100 milliards de dollars par an à cette date),

~~[Décide][conseille][estime] qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, les pays développés devront verser [au minimum][10][30][50] milliards de dollars par an entre 2013~~

Ad Hoc Working Group on Kyoto Protocol (Voie du Protocole de Kyoto)

Décision 1/CMP17.

Adopte l'amendement suivant à l'Annexe B du Protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagement :

5. Durée

La deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto sera d'une durée de 5ans.

6. Pays signataires

S'engagent au sein de cette 2eme période les Parties suivantes :

- Union européenne
- Norvège
- Suisse

VISITE DE JOAL FADIOUTH

Rencontre de l'association Dynamique Femme de Joal Fadiouth

Le deuxième temps fort de la journée a été la visite de terrain à l'association Dynamique Femme de Joal Fadiouth, organisation de la société civile bénéficiaire du projet Erosion côtière sous l'autorité du Centre de Suivi Ecologique (dans le cadre d'un financement direct du Fonds d'Adaptation du protocole de Kyoto).



Cette visite a permis au réseau de visiter le premier projet en Afrique financé par le Fonds d'adaptation et échanger avec certains acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

L'association "Dynamique Femme", rencontrée à son bureau a réussi à présenter ses actions en générale et celle qu'elle commence à exécuter avec l'appui des organisations tel que Enda et le CSE dans le cadre du projet.



Ce projet financé à travers l'accès direct du Fond d'Adaptation du Protocole de Kyoto devra aider le Sénégal à faire face aux problèmes des changements climatiques qui handicapent son développement durable.

Le projet implique de nombreux acteurs locaux parmi lesquels cette association "Dynamique Femme" basée à Joal Fadiouth. Cette association basée dans la commune de Joal-Fadiouth, ville située à 115 Km au sud de Dakar dans le département de Mbour est une fédération de GIE (Groupement d'Intérêts Economiques) très active dans la gestion et la conservation des ressources naturelles dans cette zone du Sénégal.

La visite des mangroves et du site qui abritera la construction a mis fin à cette importante étape de l'atelier.



5. VIE DU RESEAU

L'objet de l'ultime journée de l'atelier était d'une part, de définir la stratégie jusqu'à Durban et Rio+20 ; et d'autre part, de débattre de la vie interne du réseau et de l'atelier en 2012.

1. Les initiatives du CAN-Afrique de l'Ouest. Ange Brida (Envisciences Côte d'Ivoire)

La cinquième et dernière journée des travaux constituant le chapitre 10 de l'atelier a débuté avec la présentation de BRIDA Ange Benjamin sur les initiatives du Climate Action Network West Africa.

Réseau mondial de plus de 600 Organisations Non Gouvernementales, le CAN International a pour but de promouvoir les actions individuelles ou gouvernementales en vue de limiter les changements climatiques d'origine anthropiques dans des proportions écologiquement soutenables. Le pôle Afrique de l'ouest a été formalisé en 1998 par des ONG environnementales dont Enda-Sénégal, et Nest-Nigéria. Comme objectif spécifique le pôle s'est donné comme objectifs de :

- ✓ Renforcer les capacités des OSC Africaines afin prendre part aux forums nationaux & régionaux
- ✓ Assurer une participation, une collaboration et une contribution actives et effectives des OSC africaines dans le réseau CAN.

Après avoir évoqué les activités ayant meublé l'existence de CAN WA les perspectives suivantes ont été dégagées :

- La Cartographie des OSC actives et l'analyse des participations de ces dernières dans le processus « Climat » en Afrique de l'ouest;
- L'Atelier régional;
- La Publication d'E-newsletters pour améliorer la sensibilisation & la connaissance sur les changements climatiques;
- La Participation et l'intervention aux forums nationaux, régionaux; Conférence de presse
- La Publication de bonnes pratiques en matière de lutte contre la dégradation du climat;
- Le Développement des E-List (Mailing List, groupes de travail) dédiées aux échanges d'information et aux questions particulières à l'Afrique de l'Ouest sur les Changements Climatiques;
- La Coordination des activités de plaidoyer/lobbying et le développement de positions communes de la société civile sur les questions en négociations.

2. Quelle stratégie et quelles actions pour le Réseau jusqu'à Durban ? Ange Baimey (RC&D).

A la suite de cette présentation sur le CAN Afrique de l'Ouest, une présentation sur la stratégie du Réseau Climat et Développement pour Durban a été faite par le chargé de l'animation du Réseau.

Dans sa présentation BAIMEY a en premier présenté certaines prochaines activités prévues et où il serait important pour le réseau de développer des actions en étant présent, ce sont :

- La conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) à Nairobi en septembre



- Une séance de négociation CCNUCC à Panama début octobre
- une réunion Comité Transitoire mi-juillet, mi-août et mi-octobre.
- Le G20 le 3 et 4 novembre
- La COP17 à Durban

Outils de plaidoyer ?

- Un Plaidoyer ciblé pour la CMAE en septembre, avec un focus sur Rio+20 également
- Des fiches techniques sur les financements innovants (déjà prêtes)
- Une Note synthétique sur les principes de gouvernance (soumission au Comité Transitoire)
- La Publication annuelle du Réseau sur la gouvernance des financements climatiques post-2012
- Une Note de position avec nos demandes pour Durban
- Des Communiqués de presse selon l'actualité

Types d'action par les membres ?

- Réunions des membres avec leurs délégations nationales/ministères AVANT la COP17
- Intervention et participation lors de la réunion décryptage des négociations de la francophonie
- Une réunion stratégique du Réseau à Durban
- Rendez-vous RC&D réguliers à Durban
- Partage d'info thématique sur Franclimat
- Contributions ponctuelles pour traduire la newsletter des ONG : le « ECO »
- Un évènement parallèle pour présenter la publication du RC&D
- Intervention lors du déjeuner ministériel de la Francophonie

Cette première présentation de BAIMEY s'est achevée par la question à l'ensemble des membres du réseau aux alliances que le RCD pourrait nouer pour le rendre plus fort durant les prochaines échéances. Egalement une cartographie des membres du réseau a été listée et il en ressort que de nombreux membres seraient présent à Durban.

Création d'un Réseau Climat & Développement au Niger

création par des organisations de la société civile du Réseau Climat et Développement local. Ce réseau qui souhaite poursuivre les mêmes but que le RCD agira plus particulièrement dans les zones du Niger sujet aux problèmes climatiques du moment.
Pour plus d'information, contacter Abdoulaye Issa (EDER) : abdl_issa@yahoo.fr

3. Propositions pour la Vie du Réseau. Ange Baimey (RC&D).

Fonctionnement du Réseau

Sur la base des objectifs il a dégagé les axes du fonctionnement du réseau :

- ✓ garder sa structure très souple et peu contraignante pour l'instant.
- ✓ multiplier et améliorer les échanges sur la liste de diffusion Franclimat.
- ✓ distinction pour le membre Emérite de l'année à chaque rencontre annuelle du Réseau.

Actions en vue de Rio+20

- ✓ Note synthétique avec nos idées pour un développement sobre en carbone et en énergie, et résilient aux impacts du changement climatique.
- ✓ Note qui doit être prête pour début septembre : réunion à Bonn de la société civile sur Rio.

- ✓ Note à diffuser auprès de nos réseaux et ministères, et pourquoi pas, faire l'objet de rendez-vous officiels pour pousser les décideurs à s'impliquer dans la négociation
- ✓ Pour les plus motivés, compilation de retours d'expérience nationales pour faire un bilan prospectif.

Actions sur éducation à l'environnement

- ✓ Continuer les débats sur la liste de diffusion et partager les expériences
- ✓ éventuellement, créer une sous-commission EED une fois qu'il existe un consensus entre les membres

Choix du lieu de l'atelier 2012.

Afin de conclure les travaux, il a été permis aux associations ayant fait une manifestation d'intérêt pour accueillir le prochain Atelier de présenter leur travail.

Ainsi HOUNTONDI Mawusé de JVE-Bénin a fait une présentation en vue de montrer les potentialités que le Bénin présente pour la tenue de cet événement.

Le Tchad, la Guinée Conakry se sont également déclarés potentiellement intéressés, vu qu'ils s'étaient déjà proposés pour organiser l'atelier 2011.

- ✓ Un comité de sélection sera mis en place avec comme but de travailler sur les différentes propositions. Il sera composé de 5 membres du Réseau, représentant les différentes sous-régions.
- ✓ les formulaires seront acceptés jusqu'au 30 août.
- ✓ le choix de l'atelier sera déclaré le 15 septembre

4. Le mot de la fin

Emmanuel Seck, pour le mot de fin est revenu sur les piliers sur lesquels le réseau devrait fonctionner. Il s'agit de :

- une structure flexible qui assure la coordination, la synergie des actions individuelles ;
- des principes qui incluent les règles & procédures (la transparence, proactivité, décentralisation (de la gestion), participation, compréhension sur des objectifs communs ;
- en parlant de pro activité, les organisations membres ne doivent pas attendre tout du réseau mais également donner ;
- Activités fédératrices (ateliers, publications, lobbying, plaidoyer, thèmes, etc.) ;
- Un bon fundraising/la recherche de financements : dégager des ressources propres pour une durabilité du réseau.

ANNEXE - PROGRAMME DE L'ATELIER

Lundi 27 Juin – Décryptage des négociations internationales

- ✓ De Cancun à Durban, en passant par Bangkok et Bonn : quels enjeux et perspectives ?
- ✓ Zoom sur les sources de financement innovant : de la CCNUCC au G20, en passant par le G8
- ✓ En route vers Rio+20 : perspectives croisées
- ⇒ **Nocturne pour les volontaires : quelle stratégie Rio+20 ?**

Mardi 28 Juin – L'accès local aux financements internationaux climat

- ✓ Présentation d'expériences du RC&D des financements internationaux.
- ✓ Quelles leçons tirer de l'histoire de l'APD ?
- ✓ Groupes de travail : comment améliorer l'accès local aux financements et selon quels principes-phares ?
- ⇒ **Nocturne pour les volontaires : éducation à l'environnement**

Mercredi 29 Juin- Gouvernance nationale et internationale des financements climat

- ✓ Quels enjeux pour la gouvernance du Fonds Vert
- ✓ Quelles leçons tirer des Fonds existants ?
- ✓ Retour d'expérience sur l'accès direct au Fonds Mondial et au Fonds pour l'Adaptation
- ✓ Groupes de travail : quels principes de gouvernance pour le Fonds Vert et les financements climatiques ?
- ⇒ **Nocturne pour les volontaires : formation média**

Jeudi 30 Juin – Jeu de rôle et visite de terrain

- ✓ Jeu de rôle : trouvez un accord à Durban !
- ✓ Visites des sites de Palmarin et Joal Fadiouth : plantation de mangrove pour lutter contre l'érosion côtière.

Vendredi 1er Juillet – Vie interne du Réseau

- ✓ Quelle stratégie du RC&D pour Durban et au-delà ?
- ✓ La vie du réseau : fonctionnement, structuration et action

Annexe 2.

Liste des Acronymes et Abréviations.

AFD : Agence Française de Développement

AGF : Groupe de conseil de haut niveau sur les financements pour le climat (*High Level Advisory Group on Climate Financing*)

ALBA : Alliance bolivarienne pour les Amériques (*Alianza Bolivariana para los Pueblos de nuestra América - Tratado de Comercio de los Pueblos*)

AOSIS : Alliance des petits États insulaires en développement (*Alliance of Small and Island States*)

APD : Aide publique au développement

BAD : Banque Africaine de Développement

BID : Banque Islamique de Développement

BM : Banque Mondiale

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

CAN-I : Réseau action climat international (*Climate Action Network - International*)

CCNUCC : Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CIJ : Cour internationale de justice

COP : Conférence des Parties (*Conference of the Parties*)

CSC : Captage et séquestration de carbone

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

FPMA : Fonds pour les pays les moins avancés

FSCC : Fonds spécial pour les changements climatiques

G8 : Groupe des Huit

G20 : Groupe des Vingt

G77 : Groupe des pays en développement plus la Chine

Giec : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

GTS-ACL : Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme sous l'égide de la Convention

GTS-PK : Groupe de travail spécial sous l'égide du Protocole de Kyoto

ICA : Consultation et analyse internationale (*International Consultation Analysis*)

IFM : Institutions Financières Multilatérales

LULUCF Usage des terres, changement d'usage des terres et foresterie (*Land Use, Land Use Change and Forestry*)

MDP : Mécanisme de développement propre

MRV : Mesure, notification et vérification (*Mesuring, Reporting and Verifying*)

Nama : Actions nationales adaptées de réduction des émissions (*Nationally Appropriate Mitigation Actions*)

NU : Nations Unies

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OMI : Organisation maritime internationale

ONG : Organisation non gouvernementale

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

Pana : Plan d'action national pour l'adaptation

PMA : Pays les moins avancés

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POP : Polluants Organiques Persistants

SIDA : Syndrome Immunitaire de Déficience Acquis

RAC-F Réseau action climat France

REDD+ : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière, et augmentation des stocks de carbone forestier

RNB : Revenu national brut

SBSTA : Organe subsidiaire chargé des choix scientifiques et techniques (*Subsidiary Body for Scientific and Technical Advice*)

UTCF : Usage des terres, changement d'usage des terres et foresterie

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WWF: World Wild Fund (Fonds Mondial pour la Nature)